



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Poitou-Charentes

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2021 - 31/12/2021
Version	2021.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	23/06/2022

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP054
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Poitou-Charentes
Période de programmation	2014 - 2022
Version	14.1
Numéro de la décision	C(2021)4507
Date de la décision	16/06/2021
Autorité de gestion	Région Nouvelle-Aquitaine
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles (MCFA)

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	13
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	52
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	53
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	53
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	56
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	57
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	57
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	57
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	59
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	61
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	62
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	62
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	63
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	64
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	64
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	64
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	66
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	66
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	66
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	67
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	69

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	72
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	73
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	74
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	75
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	77
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	78
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	92
Annexe II	93
Documents	105

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2021			0,08	16,10	0,50
	2014-2020			0,09	18,11	
	2014-2019			0,08	16,10	
	2014-2018			0,06	12,08	
	2014-2017			0,01	2,01	
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2021					4,00
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2021					0,00
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2021	5,72	86,65	5,72	86,65	6,60	
	2014-2020	4,70	71,20	4,70	71,20		
	2014-2019	3,75	56,81	3,89	58,93		
	2014-2018	2,90	43,93	3,04	46,05		
	2014-2017	3,47	52,57	2,09	31,66		
	2014-2016	0,49	7,42	0,49	7,42		
	2014-2015	1,98	29,99	0,31	4,70		
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 578 759,36	44,01	747 226,69	20,83	3 587 500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	49 814 242,32	48,78	39 685 091,26	38,86	102 110 713,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	500 000,00	50,00	500 000,00	50,00	1 000 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	51 893 001,68	48,64	40 932 317,95	38,36	106 698 213,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2021	4,61	78,22	4,61	78,22	5,89
		2014-2020	3,94	66,85	3,94	66,85	
		2014-2019	3,34	56,67	3,34	56,67	
		2014-2018	2,62	44,45	2,62	44,45	
		2014-2017	4,99	84,66	1,94	32,92	
		2014-2016	1,09	18,49	1,09	18,49	
		2014-2015	1,34	22,74	0,66	11,20	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	27 995 943,12	82,19	21 026 186,19	61,73	34 062 500,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	27 995 943,12	82,19	21 026 186,19	61,73	34 062 500,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2021	0,22	16,47	0,17	12,73	1,34
		2014-2020	0,21	15,72	0,17	12,73	
		2014-2019	0,19	14,22	0,17	12,73	
		2014-2018	0,16	11,98	0,10	7,49	
		2014-2017	0,19	14,22	0,01	0,75	
		2014-2016	0,04	2,99	0,11	8,23	
		2014-2015	0,06	4,49	0,03	2,25	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 070 258,42	32,57	510 213,91	15,53	3 285 714,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 619 414,32	97,71	1 509 945,54	91,11	1 657 313,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	351 899,85	35,96	0,00	0,00	978 485,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 041 572,59	51,36	2 020 159,45	34,12	5 921 512,00

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021					0,02
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018			0,01	44,70	
	2014-2017			0,01	44,70	
	2014-2016					
	2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2021					0,02
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015			0,01	44,70	
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021			7,49	3 208,66	0,23
	2014-2020			5,67	2 428,98	
	2014-2019			10,38	4 446,71	
	2014-2018			7,39	3 165,82	
	2014-2017			0,45	192,78	
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2021			8,13	91,24	8,91
	2014-2020			6,24	70,03	
	2014-2019			11,41	128,05	
	2014-2018			7,97	89,44	

		2014-2017			3,17	35,57	
		2014-2016			0,13	1,46	
		2014-2015			0,13	1,46	
		2014-2021			17,15	195,50	8,77
		2014-2020			15,22	173,50	
		2014-2019			29,82	339,92	
		2014-2018			24,40	278,14	
		2014-2017			9,58	109,20	
		2014-2016			3,00	34,20	
		2014-2015			3,00	34,20	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)						
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	15 624 405,20	51,97	13 137 771,49	43,70	30 061 473,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	8 370 504,75	65,99	4 634 446,94	36,54	12 684 921,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	295 177,35	18,52	523 771,96	32,86	1 594 042,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	182 960 535,96	76,41	147 389 609,60	61,56	239 430 248,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	99 543 676,81	82,62	79 478 245,30	65,97	120 482 158,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	176 330 115,21	92,86	176 330 115,21	92,86	189 896 187,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	483 124 415,28	81,31	421 493 960,50	70,94	594 149 029,00

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2021					2,70
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	15 619 036,02	67,40	1 108 523,64	4,78	23 174 603,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	15 619 036,02	67,40	1 108 523,64	4,78	23 174 603,00

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2021	1 042 058,10	32,82	1 042 058,10	32,82	3 174 603,00
		2014-2020	788 621,75	24,84	788 621,75	24,84	
		2014-2019	698 208,00	21,99	698 208,00	21,99	
		2014-2018	564 748,60	17,79	564 748,60	17,79	
		2014-2017	581 372,37	18,31	218 714,06	6,89	
		2014-2016	198 944,06	6,27	198 944,06	6,27	
		2014-2015	270 467,66	8,52			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 067 659,60	72,58	568 468,25	38,64	1 471 100,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 067 659,60	72,58	568 468,25	38,64	1 471 100,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2021			0,02	5,24	0,38
		2014-2020			0,02	5,24	
		2014-2019			0,02	5,24	
		2014-2018			0,01	2,62	
		2014-2017			0,01	2,62	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	745 795,19	50,93	576 239,21	39,35	1 464 247,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	745 795,19	50,93	576 239,21	39,35	1 464 247,00

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2021			127,00	94,07	135,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	11 486 321,99	64,52	6 344 689,67	35,64	17 801 587,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	822 611,71	101,48	780 557,55	96,29	810 635,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	994 270,80	60,71	524 700,00	32,04	1 637 857,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	13 303 204,50	65,69	7 649 947,22	37,78	20 250 079,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2021			113,00	113,00	100,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2021					4,49
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2021			64,29	190,77	33,70
		2014-2020			64,29	190,77	
		2014-2019			64,29	190,77	
		2014-2018			64,29	190,77	
		2014-2017			64,29	190,77	
		2014-2016			64,29	190,77	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	61 726 861,20	100,42	35 543 829,03	57,83	61 465 854,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	40 357 924,80	66,12	23 473 928,84	38,46	61 041 412,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	102 084 786,00	83,33	59 017 757,87	48,17	122 507 266,00

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Eléments introductifs

L'année 2021 s'avère être une année significative.

Elle est tout d'abord celle de la première année de prorogation concernant la programmation 2014-2020 et ce au titre des années dites de transition 2021 et 2022.

Pour rappel, elles ont été définies par le Règlement (UE) 2020/2220 du 23 décembre 2020 établissant ces dispositions transitoires.

Elles ont en Nouvelle-Aquitaine amené un déploiement rapide de moyens administratifs soit 31 contrats de projets FEADER recrutés sur une durée de 4 ans dès 2021 pour permettre la gestion efficiente de ces crédits d'un montant global de 450 millions d'euros (auxquels s'ajoutent les 120 millions de FEADER RELANCE et les 46 millions provenant d'un transfert du 1er pilier de la Politique Agricole Commune).

L'effet levier de cette transition est d'ores et déjà perceptible. A titre d'exemple, le dépôt des projets dans le cadre de la transition agro-écologique a été doublé dans le cadre de l'opération Plan de Modernisation des Elevages.

L'année 2021 confirme également la résorption du retard de la programmation des premières années de réalisation du Programme de Développement Rural (PDR) Poitou-Charentes avec au 31 décembre 2021 après intégration des crédits 2021-2022, un taux d'engagement de **79,4%** et un taux de paiement de **62,5%**.

En ce qui concerne le programme LEADER, 2021 est l'année où le rythme d'engagement et de paiement est soutenu.

L'une des explications demeure dans la décision de l'Autorité de gestion de mettre en place d'importants moyens humains et financiers, comme l'attribution de crédits de transition en 2021 aux Groupements d'Action Locale via un appel à candidatures dont l'accès était conditionné à l'obtention d'un taux de 32% de paiement sur les opérations engagées sur la période 2014-2020.

Elle est aussi l'année où concomitamment à cette phase de transition, l'Union Européenne a élaboré un plan de relance pour répondre à la crise sanitaire : NEXT GENERATION UE.

Ainsi, suite à la pandémie liée à la COVID-19 et pour corriger les dommages économiques et sociaux causés par celle-ci, l'Europe a pris la décision de relancer l'économie en privilégiant la résilience, une Europe plus verte, plus adaptée aux défis de nos sociétés et une Europe plus numérique.

En Nouvelle-Aquitaine, le FEADER RELANCE représente 120 millions d'euros qui ont été répartis entre les mesures ci-dessous :

- Investissements agricoles (PCAE),
- Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), et Agriculture Biologique,
- Instrument financier Alter'NA qui propose une garantie bancaire pour le financement des entreprises agricoles,

Dès à présent, il doit être relevé l'impact négatif lié à la crise COVID et aux confinements successifs.

Il concerne principalement la réalisation des travaux. Des retards dans leur exécution, des abandons et l'augmentation de certaines matières premières.

Dès lors, les crédits issus des années de transition renforcés par ceux du Plan de Relance FEADER vont certes contribuer à la transition environnementale et climatique et notamment par le biais du volet agro-écologique pour lequel le FEADER s'avère être un outil financier majeur mais aussi contribuer à créer et soutenir la relance.

Enfin l'année 2021 est celle de la première demande de remboursement dans le cadre de l'outil ALTER'NA.

Elle a été formulée le 8 décembre 2021 auprès de l'organisme payeur sur la preuve du versement des crédits socle sur le fond dédié.

Pour rappel, le principe de l'instrument financier ALTER'NA est de garantir le risque de non-remboursement des prêts par les porteurs de projets auprès des banques. Si le porteur de projet ne peut rembourser son prêt, la banque en informe le Fonds Européen d'Investissement (FEI) qui décaisse les fonds ALTER'NA pour rembourser la banque. Cette garantie « d'être remboursé » permet alors aux banques de financer des projets avec des garanties moins lourdes que sur le reste du marché des prêts.

ALTER'NA est doté de 41 M€ de fonds (30M€ cofinancés FEADER/Région + 6M€ de Plan Juncker + 5M€ du Fonds de Relance) qui sont gérés par le FEI. Les 30M€ initiaux et les 5M€ de crédits Relance ont été avancés par la Région Nouvelle-Aquitaine et versés sur le compte dédié d'ALTER'NA.

Le cofinancement FEADER sur ALTER'NA s'élève à 73% pour le PDR Poitou-Charentes et 100% sur les crédits Relance.

Ainsi, l'Autorité de gestion peut récupérer 24 398 960 € de FEADER au total soit 5 500 000 € pour le PDR Poitou-Charentes .

Les fonds sont payés au FEI, considéré comme le bénéficiaire de l'aide FEADER par l'organisme payeur. Ils sont par la suite rétrocédés par le FEI à l'Autorité de Gestion.

Chaque demande de paiement intermédiaire concerne un montant égal à 25% de montant global de FEADER pour chaque PDR. Les demandes de remboursement ultérieures se fonderont sur le niveau de déploiement de l'outil financier en intégrant sa performance.

L'Autorité de gestion bénéficie ainsi du retour de son avance.

Précisions sur les données quantitatives présentées dans le rapport de mise en œuvre portant sur l'année 2021 :

L'Autorité de gestion souhaite attirer l'attention de la Commission européenne sur plusieurs éléments :

1. Conformément à la possibilité réglementaire introduite le 23 février 2018 dans le règlement

n°215/2014 (règlement de mise en œuvre 216/2018), l'autorité de gestion continue à utiliser la nouvelle approche de comptabilisation des dossiers en intégrant les dossiers ayant reçu un premier paiement.

2. La disponibilité des données liées aux indicateurs RAMO dans les logiciels de gestion OSIRIS et ISIS est toujours incomplète notamment sur les dossiers 2014, 2015 et 2016. Aussi, cela a nécessité un important travail de reconstitution manuelle des données pour un nombre significatif de dossiers. Ce travail a pu générer quelques erreurs sans toutefois entacher la fiabilité des données constitutives du présent RAMO. Les données quantitatives (engagement, paiement) fournies dans cette section s'arrêtent au 31/12/2021. Elles peuvent parfois être complétées par des données 2022, identifiées en tant que telles, lorsque ces compléments permettent d'apporter quelques explications complémentaires sur les retards de mise en œuvre.
3. Concernant la section 10 relative aux instruments financiers, Alter'NA étant géré à l'échelle Nouvelle-Aquitaine les montants concernant les coûts et frais de gestion sont globalisés par le FEI. Les montants présentés au point 17 ont été proratisés par rapport au poids que représente chaque PDR dans Alter'NA.
4. Afin de corriger les écarts constatés dans les précédents RAMO, sur dépenses publiques totales engagées depuis le début de la programmation et qui figurent dans la partie 1.a du RAMO, le tableau A de la section 11 a été ajusté en conséquence.
5. Concernant l'indicateur O25 du tableau B2.3 relatif au nombre d'évènements organisés par le RRN, celui-ci avait été renseigné par erreur à la place de l'indicateur relatif au nombre de publications dans le RAMO précédent ce qui génère une différence par rapport au RAMO de l'année dernière.
6. Le Domaine prioritaire de l'opération 8.2 ayant été modifié en 2021 pour passer du DP 5E à la priorité 4, le résultat des indicateurs du tableau B1 concernant la mesure 8 sur le DP 5E est donc inférieur à celui du RAMO 2020.

Etat d'avancement de la programmation 2014-2020 : années 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 2019, 2020 et 2021:

La mise en œuvre des dispositifs du PDR Poitou-Charentes a continué de manière progressive sur le territoire (cf graphique FEADER engagé par priorité en fin de section 1.c).

1. Etat d'avancement de la Priorité 1 - Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

- ***Domaine Prioritaire 1A - Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales***

Cette priorité concerne la mesure 1 (TO : 1.2.1 ; 1.2.2) activée dans le cadre des domaines prioritaires 1A et 1C ainsi que la mesure 16 (TO : 16.1.1) activée dans le cadre des domaines prioritaires 1A et 1B.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette

1.2.1	2 870 000 €	8	520 396 €	18,13%	3	122 426 €	4,27%
TOTAL	2 870 000 €	8	520 396 €	18,13%	3	122 426 €	4,27%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 8 dossiers ont été engagés en 2021 pour un montant de 520 396 € soit un taux d'engagement de 18,13%.
- 3 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 122 426 € soit un taux de paiement de 4,27%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2.1	2 870 000 €	51	1 449 211 €	50,50%	39	597 730 €	20,83%
TOTAL	2 870 000 €	51	1 449 211 €	50,50%	39	597 730 €	20,83%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **51 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 1 449 211 € soit un taux d'engagement de 50,50%.**
- **39 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 597 730 € soit un taux de paiement de 20,83%.**

Pour la mesure 1₂ les TO 1.2.1 et 1.2.2 - Projets de démonstration et actions d'information ont été lancés en 2015.

TO 1.2 Activités de démonstration et d'information :

Ce dispositif a connu deux appels à projet dans la version initiale du dispositif du PDR Aquitaine. Les dossiers retenus au titre des appels à projets 2015 et 2016 correspondent à des actions d'information ou de démonstration sur l'ensemble des filières du territoire aquitain : viande, lait, fleurs et plantes, fruits et légumes, viticulture, palmipèdes gras, etc. Les projets retenus sont portés par des structures de développement agricoles, dont les chambres d'agriculture pour près d'1/3 des dossiers.

Les dossiers programmés ont pour public cible quasi exclusivement des agriculteurs. Dans 30% des cas, les actions sont ouvertes à des techniciens agricoles ou autres acteurs de la filière.

Plus de la moitié des actions concerne la préservation de l'environnement en publiant des informations sur des données techniques pour accompagner les agriculteurs dans des pratiques plus durables. ¼ des actions de diffusion ou d'information portent sur des données technico-économiques d'une filière et ¼ porte sur des aspects techniques autres que strictement environnemental (souvent des aspects d'innovation en agriculture).

La moitié des actions programmées consiste en la publication de brochures papier, de publications sur internet, etc. L'autre moitié concerne des actions de démonstration avec réunion sur le terrain en condition de production. Plus particulièrement 4 actions concernent de l'achat d'espace dans la presse pour communiquer sur une pratique particulière et 10 actions concernent des réunions en salle du type « table ronde ».

Le type d'opération 1.2 a été modifié fin 2016 puis fin 2020 de façon à harmoniser ce dispositif à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. En effet, la Région est le seul co-financeur de ce type d'opération.

Deux appels à projets ont été lancés en 2018 avec pour objectif de mettre en place des systèmes de production plus performants et durables, de renforcer les synergies entre acteurs, de consolider le système de recherche-innovation et d'assurer le maintien de l'élevage. Au vu des problématiques et enjeux identifier la Région a défini 4 axes de travail :

- Développer la compétitivité des filières en favorisant la diffusion des innovations auprès des professionnels
- Favoriser l'autonomie alimentaire dans les élevages
- Réduire la quantité d'intrants utilisés
- Garantir la biosécurité pour éviter les épizooties et les pertes économiques qui en découlent.
- Développer l'agriculture biologique

Cet appel à projet a permis à des bénéficiaires de déposer des dossiers pluriannuels se déroulant sur les années 2018 et 2019.

En 2019, un appel à projets spécifique au développement de l'agriculture biologique a également été relancé.

En 2020, ce sont 2 nouveaux appels à projets couvrant la période 2020-2021 qui ont été ouverts.

Afin d'être en cohérence avec l'ambition n° 2 « Accélérer et accompagner la transition agroécologique » de la feuille de route Transition énergétique et écologique Néo Terra portée par la Région Nouvelle-Aquitaine, les objectifs globaux de ce nouvel AAP ont été réorientés :

- la sortie des pesticides,
- le bien-être et la bientraitance animale,
- l'adaptation au changement climatique,
- l'atténuation du changement climatique,
- le développement de l'agriculture biologique.

Selon l'appel à projets, la grille de sélection a été adaptée : elle s'avère être fortement dépendante de la pertinence de l'action proposée par rapport aux objectifs et résultats attendus pour cet appel à projets. Ainsi, tous les projets doivent dorénavant de manière systématique, présenter un caractère collectif et répondre aux objectifs portés par Néo Terra.

Le lancement de l'appel à projets Hors Bio a été concomitant aux mesures de confinement liées à la pandémie COVID19.

Dès lors, des adaptations ont dû être réalisées. Dans le cadre de sa gestion, une modification de l'article 5 relative aux modalités de dépôt et d'instruction a été effectuée.

Il est à noter d'ores et déjà que des actions prévues initialement dans les demandes d'aide ont pu être impactées : par exemple, la réalisation physique de certaines d'entre elles comme les modalités pratiques de diffusion des connaissances avec le passage du "présentiel" au virtuel.

Fin 2021, l'appel à projets agriculture biologique (Projets de démonstration et actions d'information) a été ouvert pour la période 2022-2023.

Focus AB

Un Pacte d'ambition régionale signé entre la Région, l'Etat, les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne et les professionnels agricoles définit des objectifs pluriannuels en matière de développement de l'agriculture biologique, d'approvisionnement local, d'accompagnement des entreprises agricoles et agroalimentaires et des organisations qui les appuient. Ce pacte est la continuité du Programme national Ambition Bio. Le pacte 2017-2020 a été prolongé pour la période 2021-2022 avec comme volonté de :

- *Se fixer des objectifs partagés et se donner les moyens pour les atteindre,*
- *Réaffirmer l'engagement Etat-Région à soutenir la filière pendant la transition,*
- *Réaffirmer la nécessaire collaboration entre partenaires pour atteindre les objectifs fixés,*
- *Donner de la visibilité aux professionnels dans les soutiens publics (**dont le dispositif TO 1.2 - Projets de démonstration et actions d'information**),*
- *Apporter de la cohérence à l'action publique.*

Les objectifs fixés sont les suivants :

- *Développer les surfaces en agriculture biologique pour atteindre 11 % de la SAU régionale en Bio à l'horizon 2022 et 15% des exploitations en AB ;*
- *Développer le chiffre d'affaire pour atteindre 2,5 milliard d'euros de chiffre d'affaire bio à l'horizon 2022 ;*
- *Améliorer l'organisation des filières et aller vers une juste répartition de la valeur ajoutée ;*
- *Favoriser le développement du bio dans la restauration hors domicile et sur les marchés locaux, et notamment atteindre, en 2020, un taux de 20% de produits bio dans les cantines des lycées ;*
- *Apporter clarté et visibilité dans les soutiens publics.*

Ce pacte Bio représente en 2021 un montant de 40,6 millions d'euros de FEADER (tous dispositifs confondus : PCAE, IAA, Transfert de connaissance, CAB, MAB, DJA).

En 2021, les surfaces en agriculture biologique atteignent 9,3% des SAU (+10% par rapport à 2020) pour un objectif visé de 11% et le nombre d'exploitations en AB (8900 exploitations) progresse de 11% durant la même période représentant alors 14% des exploitations en Nouvelle-Aquitaine (chiffres en cours de consolidation).

A ce jour, les appels à projet 2020-2021 concernent pour le PDR Poitou-Charentes :

- 3 dossiers programmés hors Agriculture Biologique pour un montant FEADER de 215 758,16 €.
- 3 dossiers programmés en Bio pour un montant de 302 508,64 €

Citons pour illustrer ce type d'action, l'organisation du Mois de la Bio (journées d'information aux agriculteurs conventionnels), de la diffusion d'une revue technique semestrielle spécifique à l'agriculture biologique, de journées techniques locales et de démonstration spécifiques à l'AB.

Il est à préciser que suite à la crise sanitaire (COVID 19), la dématérialisation des actions s'est accrue et devient un support supplémentaire pérenne : Webinaires, mise en ligne des ateliers et des conférences. Les agriculteurs sont plus nombreux à ces rendez-vous et ont un accès à l'information parfois plus adapté (replay en fonction de leur disponibilité).

Pour la mesure 16 :

un appel à projet « mise en œuvre des groupes opérationnels PEI » été lancé en juin 2018 et clôturé fin août 2018 : 23 projets PEI ont candidaté. 8 ont été retenus permettant la coopération de près de 110 structures ou acteurs sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine. 2 projets ont été engagés sur le PDR Poitou-Charentes pour 482 593 € de FEADER.

Il n'y a pas eu de nouvel appel à projets lancé depuis 2018 mais un nouvel appel à projets a été lancé en début d'année 2022 pour financer l'émergence des groupes opérationnels PEI.

- ***Domaine Prioritaire 1B - Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement***

Cf. éléments ci-dessus (1A) pour la mesure 16 non lancée.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
16.1.1	782 788 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
TOTAL	782 788 €	-	- €	-	-	- €	-

Au total sur ce domaine prioritaire :

- Aucuns dossiers n'ont été engagés ni payés en 2021.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
16.1.1	782 788 €	2	482 593,08 €	61,65%	-	- €	0,00%
TOTAL	782 788 €	2	482 593,08 €	61,65%	-	- €	0,00%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 2 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 482 593 € soit un taux d'engagement de 61,7%.
- 0 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 0 € soit un taux de paiement de 0%.

1.2 Etat d'avancement de la Priorité 2 - Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Cette priorité concerne les mesures 1 et 4 soit 4 TO : 1.2.1 ; 1.2.2 ; 4.1.1 ; 4.1.2, 4.1.4, 4.1.5, 4.2.3, 6.4.4 et 8.6.2 dans le cadre du domaine prioritaire 2A et les TO 6.1.1, 6.1.2 dans le cadre du domaine prioritaire 2B.

La modification stratégique de décembre 2017 a permis à l'Autorité de gestion de fermer plusieurs dispositifs :

- 1.1.1 Formation
 - 2.1.1 Conseil
 - 4.1.2 Investissements pour les cultures spécialisées : fermé dans le cadre de la modification stratégique 2017 mais pour lequel des dossiers ont été engagés et payés en 2014 et 2015
 - 6.1 2 Prêts bonifiés : fermé dans le cadre de la modification du cadre national mais pour lequel des dossiers ont été engagés et payés depuis la période de transition.
-
- ***Domaine Prioritaire 2A - Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole***

Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2.1.	2 870 000 €	8	520 396 €	18,13%	3	122 426 €	4,27%
4.1.1	26 916 658 €	78	1 210 332 €	4,50%	244	2 770 810 €	10,29%
4.1.1.(Relance)	14 455 625 €	76	1 549 511 €	10,72%	-	- €	0,00%
4.1.2	611 221 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
4.1.4	5 163 048 €	24	637 834 €	12,35%	56	905 814 €	17,54%
Instruments	3 000 000 €	-	2 000 000 €	66,66%	-	- €	0,00%

financiers (TO 4.1.5 ; 4.2.3 ; 6.4.4 et 8.6.2)							
TOTAL	53 016 553 €	186	5 918 073 €	11,16%	303	3 799 049 €	7,16%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 186 dossiers ont été engagés en 2021 pour un montant de 5 918 073 € soit un taux d'engagement de 11,16%.
- 303 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 3 799 049 € soit un taux de paiement de 7,16%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2.1.	2 870 000 €	51	1 449 211 €	50,50%	39	597 730 €	20,83%
4.1.1	26 916 658 €	1 464	20 322 165 €	75,50%	1 010	16 809 557 €	62,45%
4.1.1.(Relance)	14 455 625 €	79	1 789 450 €	12,38%	-	- €	0,00%
4.1.2	611 221 €	68	611 221 €	100,00%	53	589 906 €	96,51%
4.1.4	5 163 048 €	180	2 553 891 €	49,46%	148	1 960 388 €	37,97%
Instruments financiers (TO 4.1.5 ; 4.2.3 ; 6.4.4 et 8.6.2)	3 000 000 €	-	2 000 000 €	66,66%	-	- €	0,00%
TOTAL	53 016 553 €	1 842	28 725 938 €	54,18%	1 250	19 957 581 €	37,64%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 1842 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 28 725 938 € soit un taux d'engagement de 54,18%.
- 1250 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 19 957 581 € soit un taux de paiement de 37,64%.

TO fusionnés :

TO 1.2.1 - Activités de démonstrations

TO 1.2.2 - Activités d'information

Ces deux TO sont maintenant fusionnés dans un seul et même TO harmonisé au niveau de la Nouvelle-Aquitaine et couvrant les activités de démonstration et d'information. Cf. éléments ci-dessus (DP 1A)

TO 4.1.1 - Investissements pour la modernisation des élevages :

Le TO 411 sur le territoire du PDR Poitou-Charentes est consacré depuis 2014 au "Plan de modernisation des Elevages". Les CUMA étaient précédemment éligibles à ce TO mais l'harmonisation des dispositifs dans le cadre de la fusion des Régions a consisté à créer un dispositif spécifique pour les investissements collectifs portés par les CUMA.

L'opération est inscrite dans le cadre du Plan de Compétitivité des Exploitations Agricoles (PCAE). L'objectif est de favoriser les investissements liés à la performance économique et la durabilité du secteur de l'élevage grâce à la modernisation des bâtiments et des équipements, la diminution de la consommation énergétique, l'autonomie alimentaire, l'amélioration des conditions de travail des exploitants, le bien-être des animaux, les conditions d'hygiène et la gestion des effluents.

En Nouvelle-Aquitaine, deux appels à projets se sont succédé. Le premier d'octobre 2018 à mai 2019 (857 dossiers déposés dont 822 sélectionnés) puis de juillet à août 2019 (325 dossiers déposés dont 315 sélectionnés) soit en totalité 1137 dossiers.

En 2020, le nouvel appel à projets comprend 3 périodes débutant le 29 janvier et prenant fin le 15 septembre et se présentant comme suit :

Période 1 : du 29 janvier au 15 mai

Période 2 : du 16 mai au 15 juillet

Période 3 : du 16 juillet au 15 septembre

Cet appel à projets s'intègre pleinement dans l'ambition portée par Neoterra, feuille de route de la Région Nouvelle-Aquitaine visant à accélérer la transition énergétique et écologique de notre territoire.

A cette fin, ce dispositif s'oriente entre autres sur des thématiques comme le bien-être animal, les circuits courts ou encore la certification BIO...

En l'espèce, la grille de sélection a été revue pour s'adapter à ces différents objectifs.

En Poitou-Charentes pour l'année 2020, 254 dossiers ont été engagés pour un montant FEADER de 3 697 528 €.

On peut constater une bonne représentativité des 14 filières d'élevage de la Nouvelle-Aquitaine (43% bovin viande et 10% lait, 32% avicole, 14% ovin viande et lait) ainsi que des objectifs atteints sur les priorités de structuration, d'accompagnement des Nouveaux installés (46% des projets et 33% pour les JA). L'accent mis sur les critères de sélection entrant dans une démarche environnementale permet de financer 50% dossiers en certification environnementale et 10% en bio.

Suite à la crise Influenza Aviaire de 2020-2021, la politique d'élevage de la Nouvelle-Aquitaine a évolué et se traduit dès 2021 par la mise en œuvre de 2 types d'appels à projets :

- Appel à Projets Elevage Hors Palmipèdes à foie gras

○ Appel à Projets Elevage Palmipèdes à foie gras

Dorénavant, le premier appel à projets inclut à la fois les appels à projets Avicole (hors filière palmipède gras) et Hors avicole.

Suite à cette fusion, un certain nombre de modifications ont donc été réalisées intégrant entre autres les priorités du Plan de Relance national et européen.

Ainsi pour le plan national, en matière d'investissement les problématiques liées à la biosécurité sont désormais constitutives d'obligations et celles relatives au bien-être animal deviennent des conditions d'éligibilité.

A noter aussi l'intégration de critères « résilience » comme l'autonomie alimentaire, la transhumance, la diversification et les critères « environnementaux » tel le bardage bois (projet dont plus de 50% des surfaces de bardage installés seront dans ce matériau), le BIO/HVE (projet porté par une exploitation engagée dans le mode de production biologique, projet porté par une exploitation mobilisée dans une démarche de certification environnementale reconnue de niveau 3 HVE) ou encore la micro-méthanisation.

Le plancher est en outre abaissé à 7 000 euros, 4 niveaux de plafonds (Base/HVE-BIO/JA-NI et cumul) sont institués.

Le second appel à projets est donc l'autre résultante de cette crise Influenza Aviaire.

Il se compose de 2 phases dédiées.

La première fait suite à la signature de la « feuille de route » Influenza Aviaire » et aux arrêtés en date du 29 septembre 2021 définissant les Zones à Risque de Diffusion (ZRD) et la biosécurité.

Elle se déploie du 7 juin 2021 au 30 septembre 2021. Elle comprend 2 périodes et vise les projets d'amélioration sanitaire pour les élevages avec augmentation des capacités de mise à l'abri et amélioration des conditions d'ambiance et de travail associées et mises aux normes.

La seconde s'échelonne du 1er octobre 2021 au 31 mai 2022 et est divisée en 3 périodes ; elle est consacrée aux projets d'ouverture d'ateliers d'engraissement et de développement et modernisation hors Zones à Risque de Diffusion (ZRD).

A cette crise s'ajoute celle concernant la pandémie du COVID subi de plein fouet par le dispositif Plan de Modernisation des Elevages depuis 2020.

Le volet financier du Plan de Relance national et européen permet alors de procéder à une augmentation substantielle des maquettes qui est répartie comme suit au niveau des enveloppes par PDR :

- Enveloppe globale Relance : 86 515 721,00 € dont :

- FEADER Relance 53 882 900 € dont 14 455 625 € pour le PDR Poitou-Charentes

Au 31/12/2021, il est à noter que pour l'appel à projets « Elevage Hors Palmipèdes à foie gras » en sa période 1 allant du 31 mars 2021 au 30 juin, le nombre de dossiers reçus est de 137 pour le PDR Poitou-Charentes.

Ils ont été présentés lors de l'Instance de Consultation des Partenaires du 21 novembre 2021 :94 dossiers ont

été retenus dont 49 qui bénéficient du FEADER pour un montant de 2 500 777, 32 €.

Il est à préciser que la période 2 a débuté le 1er juillet pour prendre fin au 30 septembre 2021 : les dossiers ont été sélectionnés en février 2022 et programmés lors de l'ICP 30 mars 2022.

Ainsi, cette relance combine nouveaux objectifs et revalorisation des enveloppes Etat et FEADER a agi tel un levier déjà visible fin 2021. Ainsi, les prévisions augurent d'un nombre de demandes retenues multiplié par 3 au regard de l'année 2020.

D'ores et déjà en cette fin d'année 2021, les impacts liés à la pandémie et au Plan de Relance sont visibles.

Les confinements ont eu un impact négatif sur la réalisation des travaux en provoquant soit des retards dans leurs exécutions soit des abandons et l'augmentation de certaines matières premières accroît ces deux tendances.

En ce qui concerne l'ouverture des deux appels à projets, cette dernière a pour incidence principale en cette fin d'année 2021 l'augmentation du délai d'instruction auprès des services instructeurs passant ainsi de 1 jour à 1 jour et demi par dossier.

Au total sur la période 2014-2021 cela représente 1543 dossiers engagés pour un montant de 22 111 615 € de FEADER € et 1010 dossiers payés pour un montant de 16 809 557 € de FEADER.

TO 4.1.2 - Investissements pour les cultures spécialisées :

L'opération 4.1.2 fait partie intégrante du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE). L'objectif est de favoriser le développement de productions régionales spécialisées pour permettre le développement de marchés locaux et l'augmentation de la valeur ajoutée.

Au total, depuis 2014 sur ce dispositif, 68 dossiers ont été engagés représentant 611 221 € de FEADER. 53 dossiers ont fait l'objet d'un paiement soit 589 906 € de FEADER.

Ce TO a été fermé lors de la modification stratégique de 2017.

TO 4.1.4 - Investissements collectifs CUMA :

Ce dispositif vise à soutenir les projets collectifs d'acquisition de matériels agricoles via les CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole). Il est proposé depuis de nombreuses années sur le PDR Aquitaine et remporte un succès important et constant en nombre de projets.

Il est à souligner qu'il constitue au sein du PDR Poitou-Charentes le seul dispositif s'appuyant sur ce caractère collectif obligatoire et il est à noter par ailleurs qu'il s'agit d'une spécificité française reconnue par la Commission européenne.

Dès lors, cette coopération et cette mutualisation offre l'opportunité à un grand nombre d'agriculteurs d'acquérir du matériel plus performant techniquement tout en contribuant à la baisse des charges d'exploitation (en particulier pour celles et ceux s'installant). Plus de 1600 CUMA sont recensées sur le territoire régional (481 CUMA en Poitou-Charentes) concernant plus de 42 000 agriculteurs, 680 salariés et 66 M€ d'investissements, 90 M€ de chiffre d'affaires, permettant ainsi une dynamique d'entraide, de liens sociaux dans les territoires ruraux.

<http://www.nouvelle-aquitaine.cuma.fr/content/le-reseau-des-cuma-de-nouvelle-aquitaine>

En plus de ces aspects sociétaux et économiques, l'acquisition de matériels agricoles performants, diminuant la pénibilité au travail tout en améliorant les pratiques agro-écologiques, favorise naturellement la compétitivité, ce qui justifie pleinement son intégration au PCAE outil phare de la politique agricole de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Autre avantage de ce dispositif, toutes les filières agricoles peuvent être concernées, moyennant la sélection des projets selon la base de critères de sélection discutés régulièrement avec la profession (La Fédération régionale des CUMA, relai des fédérations départementales des CUMA)

Pour rappel depuis 2017, suite à la fusion des Régions, l'aide aux CUMA a été harmonisée sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. L'opération est inscrite dans le cadre du Plan de Compétitivité des Exploitations Agricoles (PCEA). En 2019, l'appel à projets « harmonisé » Nouvelle-Aquitaine a été ouvert avec 2 périodes de dépôt (23 janvier au 31 mars 2019 puis avril à juin 2019) ce qui représente 171 dossiers sélectionnés pour un montant d'aide publique de 3 066 353 € dont 1 800 175 € FEADER.

En 2020, ce sont 64 dossiers sélectionnés pour 1 051 406 € de FEADER. A noter que les 3 critères de sélection les plus utilisés ont été les pratiques agro-environnementales, la structuration et l'organisation des CUMA et enfin les Jeunes Agriculteurs ou les Nouveaux Installés. Les logiciels Osiris sont maintenant opérationnels sur les dispositifs avant et après harmonisation ce qui permet de reprendre un bon rythme de paiement.

Un appel à projets Nouvelle-Aquitaine a été ouvert en 2021 avec 2 périodes de dépôt (1er février au 30 avril 2021 puis du 1er mai au 31 juillet 2022) avec sur le territoire Poitou-Charentes, 64 dossiers sélectionnés pour un montant d'aides publiques d'environ 4 435 646 € dont 2 758 339 € de FEADER, ce qui constitue une année record en nombre de dossiers mais surtout en aides publiques. En 2021, les taux d'aide ont en effet été relevés de + 20% dans le cadre du plan de relance économique liée à la crise sanitaire. Cette augmentation substantielle a permis à un nombre encore plus important de CUMA que d'habitude d'acquiescer des matériels performants tout en rentrant dans le cadre de la feuille de route régionale NEO TERRA.

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/neo-terra-la-feuille-de-route-de-la-transition-environnementale-et-climatique>

L'augmentation du prix des matières premières ainsi que les tarifs des constructeurs de matériels agricoles se trouve donc largement compensée par ces taux d'aide particulièrement attractifs.

Les investissements éligibles ont peu évolué en 2021 et on peut distinguer principalement les matériels ou les investissements collectifs environnementaux (végétal), les matériels liés à l'élevage, les chaînes de matériels et ceux spécifiques aux filières ou en zone de montagne.

Parmi les projets sortant de l'ordinaire en 2021, 2 CUMA, la Cuma du Bocage (Département des Deux-Sèvres) et la CUMA Touchard les Roches (Département de la Vienne) ont déposé respectivement des dossiers peu fréquents :

Pour la CUMA du Bocage, il s'agit d'un projet comprenant l'achat d'un épandeur d'amendements et d'engrais performant et une faucheuse andaineuse (qui permet la dessiccation des cultures au champ qui est une alternative à l'utilisation de pesticides de synthèse).

<https://www.entraid.com/articles/le-fauchage-andainage-des-porte-graines>

Pour la CUMA du Touchard les Roches, il s'agit d'un achat groupé de 9 consoles gps autoquidage RTK (haute précision), permettant de se libérer de la conduite du véhicule et qui équipera donc les tracteurs des adhérents de la CUMA pour leur permettre une utilisation optimale des différents équipements attelés à leur tracteur personnel. Ces équipements restent bien entendu la propriété de la CUMA.

<https://www.entraid.com/articles/autoguidage-rtk-en-cuma>

TO 4.1.5, TO 4.2.3, 6.4.4 et 8.6.2 Instruments financiers :

La Région Nouvelle-Aquitaine a décidé d'utiliser une partie des ressources de ses programmes de développement rural (PDR) pour la période de programmation 2014-2020 pour mettre en œuvre un instrument financier dans le secteur agricole et agroalimentaire (étendu par la suite à quelques activités non agricoles (TO 6.4.4) et au secteur forestier (TO 8.6.2)).

Alter'NA est un fonds de garantie publique qui vise à favoriser l'accès au crédit des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières engagées dans la transition écologique.

L'instrument financier a été mis en place en 2018 puis est devenu pleinement opérationnel en 2019 suite à la sélection des Intermédiaires financiers.

L'instrument est financé à hauteur de 35 millions d'euros par les PDR régionaux : 18,6 millions d'euros de ressources du FEADER (10,9 M€ sur le PDR Aquitaine, 4,7 M€ sur le PDR Limousin et 3 M€ sur le PDR Poitou-Charentes) et 16,4 millions d'euros de cofinancement national.

Viennent s'ajouter jusqu'à 6 millions d'euros provenant du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), soit un total potentiel de 41 millions d'euros.

Alter'NA doit permettre aux acteurs du monde agricole, agroalimentaire et forestier d'investir dans des projets structurants tels que la création d'éco-serres en fruits et légumes, le développement des circuits courts et la création de valeur ajoutée au travers d'ateliers de transformation et de commercialisation à la ferme, la transformation des produits issus de l'agriculture biologique, le développement d'activités d'accueil à la ferme, l'achat d'équipements de mobilisation du bois, etc.

L'objectif est d'attribuer en 5 ans entre 1 500 et 2000 prêts Alter'NA pour un portefeuille de prêts de 270 millions d'euros environ.

Près de deux ans après son déploiement, le dispositif semble avoir atteint sa vitesse de croisière : Alter'NA a permis de financer les projets de plus de 570 agriculteurs/TPE-PME pour un montant de prêts engagés de près de 90 millions d'euros, soit 34% du portefeuille à construire (données au 31/12/2021). Cette dynamique d'engagement témoigne d'une grande réceptivité du marché et confirme que le produit financier est parfaitement adapté aux besoins des agriculteurs et TPE-PME des secteurs agricole et agroalimentaire.

Fort de ce bilan positif, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité développer son fonds de garantie en 2021 en introduisant les évolutions suivantes:

- Passage à un taux d'intensité maximum de l'aide de 75% pour les investissements agricoles et les projets de transformation-commercialisation afin d'améliorer la complémentarité entre garantie et subventions,

- Allocation de 5 millions d'euros de FEADER supplémentaires permettant une augmentation du portefeuille final de prêts à construire d'environ 30 millions d'euros.

En Poitou-Charentes ce sont au total 115 bénéficiaires finaux qui ont été soutenus pour un montant d'Equivalent Subvention Brute de 3 822 623 € représentant un montant d'investissement de 37 100 123 €.

- **Domaine Prioritaire 2B - Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations**

Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
6.1.1	25 193 939 €	173	3 392 540 €	13,47%	344	3 052 904 €	12,12%
6.1.2	1 256 061 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
TOTAL	26 450 000 €	173	3 392 540 €	12,83%	344	3 052 904 €	11,54%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 173 dossiers ont été engagés en 2021 pour un montant de 3 392 540 € soit un taux d'engagement de 12,83%.
- 344 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 3 052 904 € soit un taux de paiement de 11,54%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
6.1.1	25 193 939 €	1 295	20 951 526 €	83,16%	1 162	15 503 354 €	61,54%
6.1.2	1 256 061 €	589	1 255 557 €	99,96%	-	952 609 €	75,84%
TOTAL	26 450 000 €	1 884	22 207 083 €	83,96%	1 162	16 455 963 €	62,22%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **1884 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 22 207 083 € soit un taux d'engagement de 84,96%.**
- **1162 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 16 455 963 € soit un taux de paiement de 62,22%.**

TO 6.1.1- Dotation jeunes agriculteurs (DJA) :

Lors du dernier Comité régional sur l'installation et la transmission (CRIT) de février 2017 il a été décidé de faire converger les mesures de la DJA des 3 PDR Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes et de revaloriser la DJA dès le mois de mars 2017 en instaurant la 4ème modulation "Coût de reprise/modernisation important". L'objectif est d'améliorer la mise en œuvre de cette mesure et son équité sur le territoire.

Les bénéficiaires de la DJA demeurent pour 85% des hommes. La forme sociétaire demeure majoritaire et la grande majorité des installations (+90%) se font à titre principal. L'augmentation des installations hors cadre familial se confirme, comme la proportion des jeunes agriculteurs ayant plus de 35 ans et moins de 40 ans.

Les modulations Agro-écologie, Valeur ajoutée emploi et coût de reprise-modernisation sont sollicitées à plus de 70 % par les jeunes.

En 2020, il y a eu 128 DJA programmés pour un montant de 2 559 340 € de FEADER aucun retard de paiement et d'engagement ne sont à relever, ce dispositif est à ce jour en vitesse de croisière.

En 2021, il y a eu 173 DJA programmées pour un montant de 3 392 540 € de FEADER.

Aucun retard de paiement et d'engagement ne sont à relever.

Ainsi, ce dispositif est à ce jour en vitesse de croisière.

Il est à préciser qu'un rattrapage a été réalisé en 2021 relatif à des dossiers non engagés en 2020 en raison de la pandémie liée au COVID (difficultés à déposer les dossiers...).

Le montant moyen de DJA en Poitou-Charentes en 2021 est de 24 512 €.

Il est à souligner que 17% des bénéficiaires DJA sont des femmes soit 30 femmes pour 143 hommes que 74 installations sont hors cadre familial soit 42% d'entre elles, la part des femmes atteint les 20% pour cette catégorie.

En ce qui concerne les différentes modulations :

- 58 % demandent la modulation agro-écologie (101/173)
- 62% demandent la modulation valeur ajoutée emploi (108/173)
- 79% demandent la modulation reprise modernisation (137/173) dont 61 (35%) pour des investissements supérieurs à 250 000 €

TO 6.1.2 - Prêts bonifiés :

Suite à la suppression des prêts bonifiés (voir éléments 2016), pas d'éléments nouveaux depuis.

Depuis 2014, 589 dossiers ont été programmés et engagés pour un montant total de 1 255 557 € de FEADER.

1.3 Etat d'avancement de la Priorité 3 - Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Cette priorité concerne les mesures 3, 4 et 16 sur le DP 3A soit 5 DTO (3.1.1 ; 3.2.1 ; 4.2.1 ; 16.1.1 ; 16.4.1) et la mesure 5 non activée sur le DP 3B.

- ***Domaine Prioritaire 3A - Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles***

Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
3.1.1	18 497 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
3.2.1	2 051 503 €	6	248 043 €	12,09%	2	53 883 €	2,63%
4.2.1	879 677 €	-	- €	0,00%	4	15 105 €	1,72%
16.1.1	782 788 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
TOTAL	3 732 465 €	6	248 043 €	6,65%	6	68 988 €	1,85%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 6 dossiers ont été engagés en 2021 pour un montant de 248 043 € soit un taux d'engagement de 6,65%.
- 6 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 68 988 € soit un taux de paiement de 1,85%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
3.1.1	18 497 €	44	18 497 €	100,00%	44	18 497 €	100,00%
3.2.1	2 051 503 €	20	679 230 €	33,11%	12	317 859 €	15,49%
4.2.1	879 677 €	106	859 463 €	97,70%	96	806 997 €	91,74%
16.1.1	782 788 €	2	482 593 €	61,65%	-	- €	0,00%
TOTAL	3 732 465 €	172	2 039 783 €	54,65%	152	1 143 353 €	30,63%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 172 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 2 039

783 € soit un taux d'engagement de 54,65%.

- 152 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 1 143 353 € soit un taux de paiement de 30,63%.

4 TO lancés :

TO 3.1.1 - Favoriser les nouvelles participations des agriculteurs aux systèmes de qualité :

La mesure est clôturée depuis le 31 décembre 2017.

Au total, depuis le début de la programmation, 44 dossiers ont été engagés et payés pour un montant de 18 497 € de FEADER.

TO 3.2.1 - Opérations d'information et de promotion des produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine :

Le dispositif 3.2 a été modifié en vue d'une harmonisation du dispositif cofinancé principalement par la Région en 2016. Le premier appel à projets commun aux 3 PDR a donc été lancé en 2017.

Lors de l'appel à projet 2020, 3 dossiers ont été sélectionnés pour 119 961,41 € de FEADER et 190 415,07 € d'aides publiques. Bien évidemment cet appel à projet a été perturbé par la crise sanitaire COVID-19.

Lors de l'appel à projets 2021, 5 dossiers ont été sélectionnés pour 173 857,68 € de FEADER et 102 106,90 € de contrepartie régionale (total des aides publiques : 275 964,58 €). Bien évidemment cet appel à projets a été perturbé par la crise sanitaire COVID-19.

5 produits sous SIQO (Signe d'identification la Qualité et de l'Origine) sont concernés : AOP (Appellation d'origine), agriculture biologique, Label Rouge et IGP (Indication Géographique Protégée). Les filières concernées sont les produits laitiers (beurre AOP Charente-Poitou), la viande ovine et bovine, les fruits et légumes et l'agriculture biologique.

TO 4.2.1 - Investissements pour la transformation et la commercialisation des produits par les agriculteurs :

Ce dispositif soutient la diversification de l'activité agricole à travers la transformation et la commercialisation des produits et favorise ainsi des revenus complémentaires pour les exploitations.

Ce TO a été fermé en 2019, les projets sont désormais accompagnés sur fonds Région uniquement.

Sur la période 2014-2019, 106 dossiers ont été engagés pour un montant de 859 463 € de FEADER et 96 dossiers ont été payés pour un montant de 806 997 € de FEADER.

TO 16.1.1 : PEI :

Un appel à projet a été lancé en juin 2018 et clôturé fin août : 23 projets PEI ont candidaté. 8 ont été retenus permettant la coopération de près de 110 structures ou acteurs sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine. 2 projets ont été engagés sur le PDR Poitou-Charentes pour 482 593 € de FEADER. Il n'y a pas eu de nouvel appel à projets lancé depuis 2018 mais un nouvel appel à projets sera lancé en 2022 afin de financer

l'émergence des groupes opérationnels PEI.

1 TO non lancé : TO 16.4 Coopération en circuit court (CF éléments en DP 1A)

1.4 Etat d'avancement de la Priorité 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Cette priorité concerne les mesures 4, 7, 8, 10, 11, 12 et 13 soit 9 TO sur le domaine prioritaire 4A (4.4.1 ; 7.1.1 ; 7.6.1 ; 7.6.2 ; 7.6.3 ; 7.6.5, M10, M12, M13), 3 TO sur le domaine prioritaire 4B (4.1.3, 11.1.1 ; 11.2.2) et 2 TO sur le domaine prioritaire 4C (8.2.1 ; 8.5.1).

Domaine prioritaire 4A

Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.4.1	33 845 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
7.1.1	400 000 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
7.6.1	4 161 740 €	17	438 136 €	10,53%	17	250 088 €	6,01%
7.6.2	1 498 260 €	37	394 423 €	26,33%	26	138 650 €	9,25%
7.6.3	50 000 €	-	- €	0,00%	1	5 519 €	11,04%
7.6.5	1 800 000 €	39	250 261 €	13,90%	11	97 192 €	5,40%
10	160 822 686 €	3 337	28 938 183 €	17,99%	-	- €	0,00%
13	142 422 140 €	2 244	14 007 467 €	9,84%	2 244	14 007 467 €	9,84%
TOTAL	311 188 671 €	5 674	44 028 470 €	14,15%	2 299	14 498 916 €	4,66%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 5 674 dossiers ont été engagés en 2021 pour un montant de 44 028 470 € soit un taux d'engagement de 14,15%.
- 2 299 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 14 498 916 € soit un taux de paiement de 4,66%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement /
----	----------	--------------------	------------------	------------------------------	--------------------------	----------------	--------------------

		engagés					maquette
4.4.1	33 845 €	8	33 845 €	100,00%	8	33 845 €	100,00%
7.1.1	400 000 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
7.6.1	4 161 740 €	96	2 437 725 €	58,57%	69	834 355 €	20,05%
7.6.2	1 498 260 €	126	1 575 046 €	105,13%	46	572 683 €	38,22%
7.6.3	50 000 €	8	29 973 €	59,95%	5	13 821 €	27,64%
7.6.5	1 800 000 €	147	1 395 021 €	77,50%	106	1 131 103 €	62,84%
10	160 822 686 €	5 685	133 782 255 €	83,19%	5 168	105 904 459 €	65,85%
13	142 422 140 €	21 770	132 198 946 €	92,82%	21 770	132 198 946 €	92,82%
TOTAL	311 188 671 €	27 840	271 452 812 €	87,23%	27 172	240 689 212 €	77,35%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 27840 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 271 452 812 € soit un taux d'engagement de 87,23%.
- 27172 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 240 689 212 € soit un taux de paiement de 77,35%.

Domaine prioritaire 4B

Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.1.3	11 336 063 €	131	372 692 €	3,29%	199	749 874 €	6,61%
11.1.1	56 246 380 €	97	2 147 606 €	3,82%	-	- €	0,00%
11.1.1 (Relance)	5 300 000 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
11.2.2	18 747 009 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
11.2.2 (Relance)	8 481 875 €	769	2 369 227 €	27,93%	-	- €	0,00%
TOTAL	100 111 327 €	997	4 889 525 €	4,88%	199	749 874 €	0,75%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 997 dossiers ont été engagés en 2021 pour un montant de 4 889 525 € soit un taux d'engagement de 4,88%.
- 199 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 749 874 € soit un taux de paiement de 0,75%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.1.3	11 336 063 €	1 551	4 484 154 €	39,56%	724	3 891 676 €	34,33%
11.1.1	56 246 380 €	1 546	52 526 092 €	93,39%	1 278	31 762 004 €	56,47%
11.1.1 (Relance)	5 300 000 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
11.2.2	18 747 009 €	1 147	18 529 440 €	98,84%	918	15 327 900 €	81,76%
11.2.2 (Relance)	8 481 875 €	437	2 132 305 €	25,14%	-	- €	0,00%
TOTAL	100 111 327 €	4 681	77 671 991 €	77,59%	2 920	50 981 580 €	50,92%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 4681 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 77 671 991 € soit un taux d'engagement de 77,59%.
- 2920 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 50 981 580 € soit un taux de paiement de 50,92%.

Domaine prioritaire 4C

Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
8.2.1	4 350 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
8.5.1	500 296 €	1	37 062 €	7,41%	-	- €	0,00%
TOTAL	504 646 €	1	37 062 €	7,34%	-	- €	0,00%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 1 dossier a été engagé en 2021 pour un montant de 37 062 € soit un taux d'engagement de 7,34%.
- Aucuns dossiers n'ont été payés en 2021.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
8.2.1	4 350 €	3	4 350 €	100,00%	3	4 350 €	100,00%
8.5.1	500 296 €	10	185 962 €	37,17%	-	- €	0,00%
TOTAL	504 646 €	13	190 312 €	37,71%	3	4 350 €	0,86%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **13 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 190 312 € soit un taux d'engagement de 37,71%.**
- **3 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 4 350 € soit un taux de paiement de 0,86%.**

TO 4.1.3 - Investissements pour la réduction des pollutions (PVE) :

L'opération 4.1.3 fait partie intégrante du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE). L'objectif est de favoriser la lutte contre les pollutions dues aux pesticides et fertilisants et de réduire la pression des prélèvements existants sur la ressource en eau par une meilleure gestion de l'irrigation.

La grille de sélection a été modifiée entre 2018 et 2019 pour prendre en compte les enjeux eau aussi bien en termes de qualité que de quantité de plus en plus prégnants dans la Région. Le choix a été fait de prioriser les investissements sur ces zones particulièrement sensibles identifiées par les Agences de l'Eau.

Cette modification a également permis d'intégrer les objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires souhaités par la Région à travers la feuille de route Neoterra.

Afin d'être en cohérence avec cet objectif, le choix a été fait de simplifier les catégories d'investissements en classant ces derniers par thématique et ce tout en intégrant du matériel plus performant.

Ce dispositif fonctionne en appel à projet à cheval sur deux années. Le premier a été lancé en octobre 2018 et s'est clos en avril 2019 : 206 dossiers ont été déposés et 152 sélectionnés pour 1 480 053 € d'aide publique. Le deuxième Appel à projet de mai 2019 à août 2019 a permis le dépôt de 127 dossiers dont 95 sélectionnés pour 1 016 337 € d'aide publique.

L'appel à projets lancé en 2019-2020 comprenait initialement 2 périodes mais en raison de la pandémie et du 1er confinement, 2 périodes ont été ajoutées pour ne pas pénaliser les futurs demandeurs. Ce dernier a débuté le 9 décembre 2019 et a pris fin au 30 septembre 2020 :

- période 1 : 9 décembre 2019 au 9 février 2020
- période 2 : 1er mars 2020 au 31 mai 2020
- période 3 : 1er juin 2020 au 31 juillet 2020
- période 4 : 1er septembre 2020 au 30 septembre 2020

La nouveauté de cet appel à projets demeure dans l'ajout du matériel d'occasion uniquement pour certains types d'investissements comme les bineuses, les broyeurs ou trieurs...

Ce choix résulte des constatations suivantes :

- dans un premier temps, l'utilisation de ce type de matériel a un coût moindre tant pour le bénéficiaire que pour la collectivité. De plus, il s'inscrit dans une démarche de développement durable puisqu'il permet de continuer à utiliser un matériel déjà existant limitant la « surproduction » et la « surconsommation ».
- dans un second temps, ce type de matériel ne devient pas techniquement obsolète rapidement et ce tout en continuant à faciliter la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires répondant alors aux objectifs fixés par Néo Terra comme cité plus haut.

Et il faut ajouter que la possibilité de financer du matériel d'occasion n'a pas d'impact sur l'objectif poursuivi par ce dispositif qui est la baisse des intrants et l'amélioration de la qualité de l'eau.

En l'espèce, seul l'entretien par méthode mécanique, désherbage automatique est concerné et ce afin de tenir compte de la réalité du terrain.

Il est à noter que ce dispositif est sur un rythme de croisière quant à l'instruction et à l'engagement.

En 2020, le nombre de dossiers pour les différentes périodes a été pour la région Nouvelle-Aquitaine sur les 3 PDR :

- période 1: 339 dossiers reçus, 304 dossiers éligibles pour un montant total de 259 342,43 €
- période 2: 186 dossiers reçus, 144 dossiers éligibles pour un montant total de 131 529, 92 €
- périodes 3 et 4: 316 dossiers reçus, 308 éligibles pour un montant total de 402 280,94 €

Ce dispositif est sur un rythme de croisière sur l'instruction, l'engagement des enveloppes et le niveau de paiement en 2020.

L'appel à projets lancé en 2021 fait suite aux différents dispositifs du Plan de Relance (Agroéquipements, Protéines Amonts, Aléas climatiques...) dont les enveloppes ont été consommées très rapidement début 2021. Certains d'entre eux ont été relancés par la suite d'où la nécessité de revoir le matériel éligible pour éviter les doubles financements. Il a notamment été fait le choix de retirer tous le matériel d'irrigation (éligible par ailleurs au Plan de Relance) et de modifier la grille de sélection en conséquence.

L'année 2021 a également été marquée par des difficultés d'approvisionnement en matière première et une flambée des prix d'achat. Cela s'est traduit directement sur les délais de réalisation des travaux (retard sur l'achat du matériel, durée de validité des devis réduite, etc.).

En 2021, le nombre de dossiers pour l'unique période a été sur le PDR Poitou-Charentes :

- Période unique du 3 mai 2021 au 15 septembre 2021 : 271 dossiers reçus, 236 dossiers favorables pour un montant total tous financeurs confondus de 2 306 673,58 € dont 701 405,77 € de Feader.

A titre d'exemple ce dispositif a permis en Charente-Maritime à un nouvel installé, engagé dans la démarche HVE et dans un collectif (groupe 30 000) d'investir dans un semoir spécifique semis direct pour

ses grandes cultures et ses prairies pour un montant éligible retenu HT de 34 240 €.

TO 4.4.1 - Investissements pour la mise en place ou la restauration d'infrastructures agroécologiques :

L'opération 441 de la mesure 4 fait partie du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE).

Ce dispositif, a permis de financer sur fonds FEADER et sur la période 2014-2016, 8 opérations qui ont été engagées et payées pour un montant total de FEADER de 33 845 €.

Pour des raisons de simplification administrative cette opération est depuis 2017 uniquement financée sur fonds Région.

TO 7.1.1 - Etablissement et révision des plans de gestion liés aux sites NATURA 2000 :

Cette mesure du cadre national est dédiée à l'élaboration et à la révision des DOCOB des sites Natura 2000.

En 2021, aucun dossier n'a été engagé. Des dossiers devraient être montés dans les années à venir afin de répondre au besoin d'actualisation forte des plans de gestion les plus anciens.

TO 7.6.1 - Animation NATURA 2000 :

Cette mesure du cadre national est dédiée à l'animation des sites Natura 2000 sur la base du document d'objectifs (DOCOB) prévu sur chaque site. L'objet est de contribuer à la conservation ou à la restauration des habitats et des espèces ayant justifié la proposition d'un site Natura 2000.

Ce dispositif est en place depuis 2015. Ces projets sont pluriannuels par définition et la plupart ne sont pas achevés, d'où l'absence de paiement final. Le rythme est conforme à la fois aux prévisions et aux besoins d'animation dans les sites Natura 2000 du territoire.

L'outil OSIRIS permettant le paiement des dossiers a été livré en septembre 2017 mais n'est vraiment opérationnel que depuis début 2018. Les paiements de l'animation N2000 du territoire sont maintenant couverts au fur et à mesure en parallèle du rattrapage des dossiers antérieurs. Ils permettent de maintenir la bonne dynamique déjà lancée depuis 2015 grâce aux animateurs.

Cette situation se traduit également par une relance de la dynamique de contractualisation en 2018 (mesure 7.6 D), l'animateur N2000 étant un acteur clef pour la mise en œuvre de cette politique de contractualisation.

En 2020, 14 dossiers ont été engagés pour 232 102,39 € de FEADER. L'animation des sites est stabilisée dans ce secteur géographique.

En 2021, 17 dossiers ont été engagés pour 438 136 € de FEADER. L'animation des sites est stabilisée dans ce secteur géographique. Certains dossiers ont fait l'objet d'un redimensionnement, pour une mise en œuvre accélérée des documents de gestion, et sur la base d'un échelonnement pluriannuel pour certains, ce qui explique la variation à la hausse des montants par rapport à l'année précédente.

TO 7.6.2 - Contrats NATURA 2000 ni agricole ni forestier :

Il s'agit d'une mesure du Cadre National. Le dispositif vise à financer les actions de conservation ou

restauration des habitats et des espèces ayant justifié la proposition d'un site Natura 2000. Ce contrat permet de mettre en œuvre les préconisations de gestion des sites Natura 2000 définies dans le document d'objectifs (DOCOB) de chaque site. Il s'agit d'actions liées à l'entretien ou à la restauration des sites Natura 2000 (proposés ou désignés) à vocation non productive mises en place par des acteurs du monde rural, en dehors d'une activité agricole et en dehors des actions forestières productives. Le dispositif finance des contrats Natura 2000 renvoyant à des interventions sur des milieux très divers : zones humides, milieux aquatiques, forêts, landes, friches, coteaux, espaces littoraux...

En 2021, 37 dossiers ont été engagés pour un montant de 394 423 €, soit plus du double de l'année précédente, ce qui témoigne d'une réappropriation de l'outil en fin de programmation, et globalement d'une montée en puissance des actions directes de restauration des écosystèmes dans les sites Natura 2000.

Au total depuis le début de la programmation, 126 dossiers ont été engagés pour 1 575 046 € de FEADER et 46 dossiers ont reçu un paiement pour 572 683 € de FEADER.

TO 7.6.3 - Contrats Natura 2000 en forêt :

Il s'agit d'une mesure du cadre national. L'opération vise à financer des investissements visant l'entretien, la restauration ou la réhabilitation de milieux forestiers dans les sites Natura 2000. L'outil a été rendu disponible en 2018 et 8 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour 29 973 € de FEADER soit 60% de la maquette. Sur ces 8 dossiers, 5 ont été payés et soldés pour un montant de 13 821 € de FEADER.

En 2021, la situation n'a pas évolué.

TO 7.6.5 - Animation pour la mise en place des MAEC et le développement de l'Agriculture Biologique :

L'opération finance les actions d'animation, d'appui à la contractualisation et de communication nécessaires pour faire connaître, promouvoir et accompagner les agriculteurs dans le dispositif MAEC. Cette opération permet aussi plus globalement d'informer les agriculteurs sur les enjeux environnementaux des territoires.

L'opération a été mise en œuvre en 2016.

En 2019, 13 dossiers ont été programmés pour 152 226 € de FEADER.

En 2020, dans un contexte financier tendu, les contrats MAEC 2021-2025 (5 ans) ont été réservés à quelques territoires seulement de la Région Nouvelle Aquitaine, essentiellement en Poitou-Charentes. Ainsi 11 dossiers, soit 13 territoires, ont pu bénéficier d'actions d'animation et d'appui à la contractualisation pour 150 225 € de FEADER.

En 2021, le renouvellement de tous les contrats arrivés à échéance (contrats 2020 d'un an et contrats 2016 de 5 ans) a été permis. 39 territoires correspondant à 39 dossiers ont bénéficié d'actions d'animation et d'appui à la contractualisation, pour un montant total de FEADER de 250 261 €.

Au total depuis le début de la programmation, 147 dossiers ont été engagés pour 1 395 021 € de FEADER et 106 dossiers ont reçu un paiement pour 1 131 103 € de FEADER.

TO 8.2.1 - Mise en place de systèmes agroforestiers :

Cette opération correspond au coût de mise en place de systèmes agroforestiers. Seule l'année de transition

a été valorisée. Compte tenu des faibles montants d'investissements que représente cette opération, celle-ci est désormais mise en œuvre sans financement FEADER.

Ainsi sur ce TO, ce sont sur la période 2014-2016, 3 opérations qui ont été engagées et payées pour un montant total de 4 349,98 € de FEADER.

Cette opération est aujourd'hui fermée et la maquette est engagée et payée à 100%.

TO 8.5.1 - Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers :

Ce TO n'a pas été lancé pour 2014-2017 compte tenu de la priorisation de l'instrumentation pour d'autres mesures. Un travail d'harmonisation a été conduit en 2017 à l'échelle des 3 ex régions.

En 2020, un appel à projet a été lancé.

Il comprenait 2 périodes de dépôt (12 février au 7 mai / 8 mai au 25 septembre)

L'appel à projet harmonisé de 2020 avait pour objectif d'encourager et de développer des modalités de gestion contribuant à façonner des peuplements forestiers résilients. En effet, et notamment face à des contraintes climatiques croissantes, il apparaissait nécessaire d'intervenir afin de restaurer pour ces peuplements leur dynamique multifonctionnelle et leur biodiversité, et de développer les puits de carbone forestier.

En 2020, le seul impact de la pandémie et du 1er confinement à relever était relatif à la dématérialisation du dépôt de dossier et de l'accusé-réception sous format mail.

En 2021, il n'y a pas eu de nouveaux dossiers programmés.

Ainsi, depuis 2020, 10 dossiers ont été engagés pour un montant total de 185 962 € de FEADER. Aucun paiement n'a encore eu lieu.

M10 - Agroenvironnement – climat :

Ces dispositifs MAEC sont en place depuis 2014 (volet 2 de la transition) et 2015 (mesures du PDR), mais les retards pris par le plan d'action FEAGA impactant l'instruction des aides surfaciques du 2nd pilier n'ont pas permis d'engager et payer les demandes 2015, 2016, 2017 et 2018 sur un calendrier normal. Il faut cependant noter que les demandeurs ont pu, dans leur grande majorité, bénéficier d'une avance de trésorerie remboursable (ATR) mise en place au niveau national par l'Etat.

Depuis 2019, le calendrier suit son cours normalement et aucun retard n'est à constater.

L'année 2020 est une année importante car les contrats de 2015 ont été prorogés (représentant la plus forte année d'engagement sur le PDR): une partie pour une durée de 1 an et une autre pour 5 ans.

En 2020, 5 034 contrats ont bénéficié d'un soutien pour 20 289 661 € de FEADER correspondant à une surface de 171 397 hectares.

En 2021, les contrats de 2015 prorogés en 2020 et de 2016 ont été reconduits. De plus, de nouvelles surfaces ont été engagées. 2 736 contrats ont une durée de 1 an et 602 contrats ont une durée de 5 ans. Ceci

représente 21 590 823 € de FEADER socle pour une surface de 132 344 hectares.

M11 - Agriculture biologique :

Le FEADER soutient à travers cette aide les projets de conversion et de maintien en agriculture biologique. Pour ce faire, une aide annuelle est allouée pour alléger les surcoûts induits par les changements de pratique et la valorisation des produits non issus de l'agriculture conventionnelle.

Comme pour la mesure 10, le plan d'action FEAGA a considérablement ralenti l'instruction des mesures d'agriculture biologique. En 2017, l'outil ISIS est devenu opérationnel.

La modification stratégique de 2017 a permis de réajuster les sections financières en proposant notamment des mouvements de maquette en faveur de l'Agriculture biologique. En effet, on observe aujourd'hui sur l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine, et au niveau national, une dynamique de développement de l'Agriculture Biologique nettement plus rapide que celle initialement estimée. Les estimations actuelles montrent que ces surfaces auront plus que doublé d'ici à la fin de la programmation. L'Autorité de gestion a donc souhaité renforcer de manière significative l'intervention du FEADER sur cette filière dans le cadre de la mesure 11 des PDR. La fermeture d'un certain nombre de dispositifs au sein des PDR a permis d'alimenter en majeure partie cette mesure.

L'objectif de 10% de la SAU en AB est presque atteint.

Au total, depuis le début de la période de programmation, 110 M€ de dépenses publiques (dont 62,9 M€ de FEADER) ont été engagées; Cela représente 2 324 exploitants aidés et 119 707 ha engagés : 53,2 M€ de FEADER ont été payés depuis le début de la programmation.

Depuis le début de la programmation, 47 187 137M€ de FEADER ont été payés (conversion et maintien en AB cumulés) pour un montant total (3 PDR confondus) de 125 294 813 M€ FEADER.

Pour la campagne 2020 le montant total des fonds publics consacrés à la CAB et la MAB en Poitou-Charentes est de plus de 17,5 M€ (dont 8,9 M€ de FEADER), ce qui représente 633 nouvelles exploitations et 25 761 ha contractualisés. Les surfaces engagées ainsi que le nombre d'exploitations est en augmentation depuis 2017.

Campagne 2021 :

Au total, depuis le début de la période de programmation, 126,9 M€ de dépenses publiques (dont 72,7 M€ de FEADER) ont été engagées; Cela représente 2 092 exploitants aidés et 161 237 ha engagés.

Pour la campagne 2021 le montant total des fonds publics consacrés à la CAB et la MAB en Poitou-Charentes est de plus de 16,9 M€ (dont 9,8 M€ de FEADER), ce qui représente 1 062 nouvelles exploitations et 43 925 ha contractualisés.

M13 (13.2 et 13.3) – ICHN :

La maquette initiale a été calibrée en ne prenant pas totalement en compte l'augmentation du montant dès la deuxième année de programmation. De plus, la révision du zonage des zones défavorisées simples qui est entrée en vigueur en 2019 nécessitait une révision de maquette. Celle-ci est intervenue en 2018 dans le cadre du transfert du 1er au 2nd pilier, réalisé par l'Etat.

Cette organisation ne concerne aucunement la zone montagne mais simplement les zones défavorisées

simples et de piémont.

A compter de 2019, une nouvelle délimitation (zone montagne non concernée entendue comme une zone défavorisée simple) est entrée en vigueur. Les parcelles ne faisant plus partie du nouveau zonage bénéficient d'une valorisation modulée à 80% pour 2019 et 40% pour 2020.

En 2021, 2 244 exploitations ont reçu de l'ICHN pour 14 007 467 € de FEADER.

Au total au 31/12/2021, depuis le début de cette programmation, ce sont 21 770 exploitations qui ont reçu de l'ICHN en Poitou-Charentes pour 132 198 946 € de FEADER.

1.5 Etat d'avancement de la Priorité 5 - Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Cette priorité concerne la mesure 4 dans le cadre du domaine prioritaire 5A (TO 4.3.1 ;) les mesures 4 et 16 sur le domaine prioritaire 5C (TO 4.3.2, TO 16.7.1), le mesure 8 dans le cadre du domaine prioritaire 5E soit (TO : 8.1.1, 8.3.1 ; 8.4.1).

- *Domaine Prioritaire 5A - Développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture*

Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.3.1	2 000 000 €	4	154 219 €	7,71%	2	69 682 €	3,48%
TOTAL	2 000 000 €	4	154 219 €	7,71%	2	69 682 €	3,48%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 4 dossiers ont été engagés en 2021 pour un montant de 154 219 € soit un taux d'engagement de 7,71%.
- 2 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 69 682 € soit un taux de paiement de 3,48%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.3.1	2 000 000 €	14	560 847 €	28,04%	9	355 090 €	17,75%
TOTAL	2 000 000 €	14	560 847 €	28,04%	9	355 090 €	17,75%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 14 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 560 847 € soit un taux d'engagement de 28,04%.
- 9 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 355 090 € soit un taux de paiement de 17,75%.

4.3.1 - Investissements d'hydraulique agricole liés à la substitution des prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques :

Le PDR Poitou-Charentes a été modifié en 2020 afin de procéder à une augmentation de la maquette en ce qui concerne cette opération.

La maquette actuelle est de 2 M€. 14 dossiers ont été engagés pour 560 847 € de FEADER, la contrepartie de dépense publique ne sont pas des crédits Région. La dépense publique nationale sur cette mesure se monte à 15 M€. Sur ces 14 dossiers avec du FEADER, 9 dossiers ont été payés, dont 7 soldés, pour 355 090 € de FEADER.

Les dossiers engageant du FEADER ne concernent que des études avant travaux. Les dossiers de travaux ont été financés uniquement avec des crédits nationaux hors Région. Ces travaux concernent la réalisation de réserves de substitution dans des zones hors équilibre.

La programmation de cette mesure se fait au fil de l'eau, si des dossiers étaient déposés, les délais de réalisation seraient regardés attentivement pour permettre un paiement avant fin 2025.

- ***Domaine Prioritaire 5C - Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économie***

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.3.2	926 793 €	8	148 031 €	15,97%	4	72 611 €	7,83%
TOTAL	926 793 €	8	148 031 €	15,97%	4	72 611 €	7,83%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 8 dossiers ont été engagés en 2021 pour un montant de 148 031 € soit un taux d'engagement de 15,97%.
- 4 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 72 611 € soit un taux de paiement de 7,83%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.3.2	926 793 €	39	672 625 €	72,58%	25	358 135 €	38,64%
TOTAL	926 793 €	39	672 625 €	72,58%	25	358 135 €	38,64%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **39 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 672 626 € soit un taux d'engagement de 72,58%.**
- **25 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 358 135 € soit un taux de paiement de 38,64%.**

TO 4.3.2 Investissements pour l'accès aux ressources forestières :

Le développement de la desserte forestière constitue un enjeu majeur pour faciliter l'exploitation et la gestion des massifs forestiers. L'objectif est d'améliorer l'approvisionnement de la filière aval afin de satisfaire les besoins en bois des entreprises locales de la transformation. Les investissements ont porté principalement sur la création de pistes et d'aires de stockage.

Il faut noter que cette mesure a fait l'objet en 2017 d'une harmonisation au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine afin notamment d'homogénéiser les taux d'intervention dans les 3 PDR. Cette mesure est aujourd'hui gérée en appel à projets.

Un appel à projet 2019 avec une date de dépôt au 31 juillet 2019 a été lancé afin de financer des travaux sur la voirie interne aux massifs forestiers, des travaux de résorption des points noirs sur la voirie d'accès aux massifs ainsi que des études d'opportunité et d'impact écologique, économique et paysagère préalable. 12 dossiers ont été programmés pour 627 785 € de FEADER.

En 2020, 1 dossier en Poitou-Charentes a été retenu dans le cadre de l'appel à projets lancé le 12 février 2020 avec un montant de 5 723,24 € de FEADER. Sur ce territoire du Poitou-Charentes, il est à relever que tout projet individuel doit s'inscrire dans une démarche de certification forestière.

Un appel à projets 2021 a été lancé afin de financer des travaux sur la voirie interne aux massifs forestiers, des travaux de résorption des points noirs sur la voirie d'accès aux massifs ainsi que des études d'opportunité et d'impact écologique, économique et paysagère préalable. 8 dossiers ont été engagés pour 148 031 € de FEADER.

Depuis le début de la programmation, 39 dossiers ont été programmés pour 672 625 € de FEADER soit 72,5 % de la maquette. Les paiements ont démarré en avril 2018 depuis que l'outil Osiris est fonctionnel : 25 dossiers ont été payés pour 358 135 € de FEADER.

- **Domaine Prioritaire 5E - Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les**

secteurs de l'agriculture et de la foresterie

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
8.3.1	822 476 €	1	18 696 €	2,27%	1	45 491 €	5,53%
8.4.1	100 000 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
TOTAL	922 476 €	1	18 696 €	2,03%	1	45 491 €	4,93%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 1 dossier a été engagé en 2021 pour un montant de 18 696 € soit un taux d'engagement de 2,03%.
- 1 dossier a été payé depuis en 2021 pour un montant de 45 491 € soit un taux de paiement de 4,93%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
8.3.1	822 476 €	16	462 259 €	56,20%	11	356 987 €	43,40%
8.4.1	100 000 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
TOTAL	922 476 €	16	462 259 €	50,11%	11	356 987 €	38,70%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **16 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 462 259 € soit un taux d'engagement de 50,11%.**
- **11 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 356 987 € soit un taux de paiement de 38,70%.**

TO - 8.3.1 - Prévention des dommages causés aux forêts :

Les travaux de DFCI ont pour objectif de faciliter la prévention en permettant de réduire les risques de départs de feux, d'incendies. Ainsi, ils concourent à ce que les temps d'intervention des services d'incendies et de secours soient les plus courts facilitant dès lors la maîtrise des feux et leurs extinctions. Le risque devient d'année en année de plus en plus prégnant d'où l'impérieuse nécessité de mettre en place des infrastructures appropriées. Les travaux financés sont relatifs aux pistes (création et mise aux normes), à l'assainissement (sans assainissement pas de piste), ouvrages de franchissement.

Le pilotage des travaux sur le terrain repose sur un réseau de proximité tel que les ASA (Association Syndicales Autorisées) qui ont la responsabilité de la prévention et de l'amélioration des infrastructures.

En 2021, 1 dossier a été engagé pour un montant de 18 695 € de FEADER.

Au total depuis le début de la programmation ce sont 16 dossiers qui ont été engagés pour un montant de 462 259 € de Feader, soit 56% de la maquette, et 11 dossiers qui ont été payés et soldés pour un montant de 356 987 € de Feader.

TO - 8.4.1 - Restauration des dommages causés aux forêts :

Cette opération ne sera mobilisée qu'en cas de dommages causés aux forêts. Aucun dommage dans les forêts de Poitou-Charentes n'a eu lieu sur la période 2014-2021.

1.6 Etat d'avancement de la Priorité 6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Cette priorité concerne :

pour le Domaine prioritaire 6A : les mesures 4, 6 et 8 (TO 4.2.2, TO 6.4.1, TO 6.4.3, TO 8.6.1) pour le domaine prioritaire 6B : les mesures 7 et 19 (TO 7.4.1, TO 7.5.1, TO 7.6.4, M19) pour le domaine prioritaire 6C : le TO 7.3.1

- ***Domaine Prioritaire 6A - Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois***

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.2.2	10 900 000 €	5	2 788 286 €	25,58%	5	777 659 €	7,13%
6.4.1	16 662 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
6.4.2	332 531 €	-	- €	0,00%	1	2 013 €	0,61%
6.4.3	94 412 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
8.6.1	716 850 €	11	259 670 €	36,22%	4	110 061 €	15,35%
TOTAL	12 060 455 €	16	3 047 956 €	25,27%	10	889 733 €	7,38%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 16 dossiers ont été engagés en 2021 pour un montant de 3 047 956 € soit un taux d'engagement de 25,27%.
- 10 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 889 733 € soit un taux de paiement de 7,38%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre	Montants	Taux	Nombre de	Montants	Taux de
----	----------	--------	----------	------	-----------	----------	---------

		de dossiers engagés	engagés	d'engagement / maquette	dossiers payés	payés	paiement / maquette
4.2.2	10 900 000 €	35	8 610 832 €	79,00%	24	3 969 233 €	36,41%
6.4.1	16 662 €	5	16 662 €	100,00%	5	16 662 €	100,00%
6.4.2	332 531 €	19	324 501 €	97,59%	19	322 101 €	96,86%
6.4.3	94 412 €	9	94 412 €	100,00%	9	94 412 €	100,00%
8.6.1	716 850 €	24	626 391 €	87,38%	11	330 561 €	46,11%
TOTAL	12 060 455 €	92	9 672 797 €	80,20%	68	4 732 968 €	39,24%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **92 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 9 672 797 € soit un taux d'engagement de 80,20%.**
- **68 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 4 732 968 € soit un taux de paiement de 39,24%.**

TO 4.2.2 - Investissements pour la transformation/commercialisation de produits agricoles dans l'industrie agro-alimentaire :

Ce dispositif a pour objectif de favoriser la réalisation des investissements dans les domaines du stockage/conditionnement, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles relevant de l'annexe 1 du TFUE à l'exclusion des produits de la pêche, par les opérateurs de l'industrie agro-alimentaire.

La modification stratégique du 19/12/2018 a permis en 2019 :

- Une augmentation du plafond des dépenses éligibles (3M€ à 5 M€) sous condition
- De rajouter dans la liste des bénéficiaires éligibles, les SEMOP (Sté D'Economie Mixte à Opération Unique)
- De bonifier les projets d'investissements en Zone de Revitalisation Rurale si création ou transmission d'entreprises IAA.
- De bonifier les projets d'abattage et ou découpe pour les espèces autres que bovins ovins caprins

Dans un souci de cohérence et de convergence des dispositions communes au TO IAA des 3 PDR, il a été décidé de procéder, dès la fin de l'appel à projets V1.1 c'est à dire au 1er janvier 2021, à la sélection des dossiers au fil de l'eau tel que cela est déjà en place pour ce TO IAA dans les PDR Aquitaine et Limousin.

Cette uniformisation de la procédure de sélection du TO IAA sur les 3 PDR conforte ainsi une équité de traitement des dossiers sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle Aquitaine.

En 2021, les vagues successives de la crise COVID ont continué à impacter le dispositif IAA dans sa mise en œuvre et sa réalisation ce qui s'est traduit par une augmentation des demandes de prorogation des projets d'investissements par les entreprises agroalimentaires. Ces retards dans le calendrier des projets sont essentiellement dus à la rupture de stock de matières premières, la difficulté d'obtenir des devis, une

augmentation des coûts d'investissements dus à la flambée des prix de certaines matières premières (validité des devis très courte avec hausse des matériaux) et une certaine « frilosité » bancaire (difficulté d'obtention de financements bancaires pour boucler les projets).

En 2021, 5 dossiers ont été engagés pour 2 788 286 € de FEADER.

Au total au cours de cette programmation, 35 dossiers ont été engagés représentant 8 610 832 € de FEADER et 24 ont reçu un paiement pour un montant de 3 969 233 € de FEADER.

TO 6.4.1 - Investissements pour la création-reprise d'activités non agricoles par des porteurs de projets non agriculteurs :

Ce TO a pour objectif de favoriser la création, le développement ou la transmission-reprise d'activités non agricoles et non forestières en milieu rural. Il vise à maintenir un tissu dense d'activités en milieu rural (commerciales, artisanales) par le biais d'une aide à l'investissement.

Un appel à projet a été lancé en 2016. Les 5 dossiers sélectionnés ont été programmés, engagés et ont été payés en 2020 pour un montant 16 662 € de FEADER.

A titre d'exemple, la modernisation d'une l'entreprise de maçonnerie, la SARL ADAMY et CIE, a été financée à hauteur de 2 503 € de FEADER pour un investissement global de près de 28 000 €. Cela a permis à l'artisan d'investir dans du matériel neuf afin de développer son activité et celle de ses 2 employés.

Ce TO a été clôturé en 2019. Sa complexité de mise en œuvre, notamment du fait du respect du taux d'aide publique fixe et les perspectives de délais de traitement et de versement des demandes d'aides ont été jugées incompatibles avec les contraintes des entreprises concernées. La Région a néanmoins mis en place des politiques susceptibles de suppléer à ce dispositif dans le cadre de ses aides en faveur de l'économie territoriale (aide à l'installation et la modernisation des entreprises, opérations collectives de modernisation de l'artisanat et du commerce notamment).

Le Comité de suivi du 16 octobre 2019 a validé une proposition de transfert des crédits restant disponibles du TO 641 vers le TO 751. Ce transfert de 1,586 M€ a permis d'ouvrir un nouvel appel à projets en 2020 sur le TO 751, répondant ainsi à une forte demande des partenaires financiers et des porteurs de projets.

TO 6.4.2 - Investissements dans des projets d'agritourisme et de centres équestres portés par des agriculteurs ou les membres d'un ménage agricole :

Ce dispositif soutient les investissements dans des activités équestres ou d'agritourisme portées par de agriculteurs. Cette opération fait partie du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des exploitations agricoles (PCEA). Cette opération est fermée et désormais financée hors FEADER.

Ainsi, sur ce TO ce sont sur la période 2014-2017, 19 opérations qui ont été engagées pour un montant total de FEADER de 324 501 €.

TO 6.4.3 - Investissements pour le développement d'hébergements touristiques par des porteurs de projets non agriculteurs :

Ce TO vise à développer l'attractivité touristique en zone rurale par la création ou l'amélioration d'hébergements de petite capacité portés par des opérateurs privés touristiques.

Ainsi sur ce TO, 10 opérations ont été programmées et engagées. En 2020, l'ensemble des projets ont été

payés pour un montant total de 94 412 €.

A titre d'exemple, la Société Montgolfière Center a été financée à hauteur de 6 146 € de FEADER pour un investissement global de près de 121 683 € afin de réaliser 3 hébergements touristiques autour d'un centre d'accueil d'aéro-ballon.

Ce TO a été clôturé en 2019. Sa complexité de mise en œuvre, notamment du fait du respect du taux d'aide publique fixe et les perspectives de délais de traitement et de versement des demandes d'aides ont été jugées incompatibles avec les contraintes des bénéficiaires concernées. La Région a néanmoins mis en place des politiques susceptibles de suppléer à ce dispositif dans le cadre de ses aides en faveur du tourisme.

Le Comité de suivi du 16 octobre 2019 a validé une proposition de transfert des crédits restant disponibles du TO 643 vers le TO 741. Ce transfert de 398 126 € a permis d'ouvrir un nouvel appel à projets en 2020 sur le TO 741, répondant ainsi à une forte demande des partenaires financiers et des porteurs de projets.

TO 8.6.1 - Aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière :

Les entreprises de mobilisation des bois occupent une place singulière au sein de la filière forêt bois : situées à l'interface entre sylviculture et industrie, elles constituent de fait un maillon essentiel pour garantir la qualité d'approvisionnement des entreprises de la transformation des bois.

En soutenant la mécanisation des entreprises prestataires de travaux forestiers (ETF) et des exploitants forestiers, le TO 8.6.B (Investissements dans les techniques forestières) a donc eu un double impact :

- en premier lieu, en aidant à la modernisation des équipements, elle a permis d'accroître la productivité et d'améliorer le niveau global des résultats des entreprises du secteur en les mettant en situation de mieux répondre aux demandes du marché,
- de manière plus globale, elle a participé au maintien de la compétitivité de l'ensemble de la filière forêt-bois en développant la mobilisation des bois par des techniques efficaces et respectueuses de l'environnement.

Les investissements ont porté principalement sur l'acquisition de machines d'abattage et de débardage.

L'engagement des crédits est conforme à la programmation. Le retard dans les paiements est pour partie imputable à la livraison de l'outil Osiris et des difficultés consécutives aux dossiers déposés par des crédits bailleurs.

En 2017, cette mesure a fait l'objet d'une harmonisation au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine afin notamment d'homogénéiser les taux d'intervention dans les 3 PDR.

En 2019 un appel à projet a été lancé du 15 avril 2019 au 31 décembre 2020. L'objectif de cette opération est de mobiliser davantage de bois tout en réduisant l'impact environnemental des travaux forestiers sur les sols et la biodiversité et de favoriser les gains de productivité sur les produits semi-transformés (bois bûche, piquets, ...) ainsi que dans la logistique d'exploitation forestière.

Cette mesure comprend les investissements matériels suivants : le matériel d'exploitation forestière (abattage, débardage, dessouchage), le matériel de façonnage de bois, le matériel informatique embarqué, et logiciels et développement de logiciels, les animaux de débardage et leurs équipements. Ainsi, trois machines de portage en Poitou-Charentes ont pu être l'objet d'une aide FEADER sur cet appel à projet.

En 2021, 11 dossiers ont été engagés pour 259 670 € de FEADER.

Ainsi, depuis 2014, 24 dossiers ont été engagés pour un montant total de 626 391 € de FEADER. 11 dossiers sont payés soit 330 561 € de FEADER.

• **Domaine Prioritaire 6B - Promouvoir le développement local dans les zones rurales**

Ce domaine prioritaire concerne les mesures 7 (soit 3 TO : 7.4.1 ; 7.5.1 et 7.6.4) et 19 (TO LEADER : 19.1 ; 19.2 ; 19.3 ; 19.4).

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
7.4.1	14 896 884 €	12	1 452 836 €	9,75%	32	3 057 137 €	20,52%
7.5.1	3 730 286 €	2	229 800 €	6,16%	11	895 974 €	24,02%
7.6.4	310 538 €	-	- €	0,00%	1	26 798 €	8,63%
19.1	412 712 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
19.2	27 593 689 €	148	3 688 945 €	13,37%	186	3 790 218 €	13,74%
19.3	1 178 334 €	1	5 892 €	0,50%	2	14 863 €	1,26%
19.4	6 596 394 €	17	703 104 €	10,66%	42	909 746 €	13,79%
TOTAL	54 718 837 €	180	6 080 576 €	11,11%	274	8 694 736 €	15,89%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 180 dossiers ont été engagés en 2021 pour un montant de 6 080 576 € soit un taux d'engagement de 11,11%.
- 274 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 8 694 736 € soit un taux de paiement de 15,89%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
7.4.1	14 896 884 €	117	14 385 069 €	96,56%	71	8 106 676 €	54,42%
7.5.1	3 730 286 €	21	2 729 424 €	73,17%	11	1 091 455 €	29,26%
7.6.4	310 538 €	6	304 746 €	98,13%	6	291 649 €	93,92%
19.1	412 712 €	5	72 712 €	17,62%	5	72 712 €	17,62%

19.2	27 593 689 €	733	15 928 018 €	57,72%	483	9 313 729 €	33,75%
19.3	1 178 334 €	7	99 143 €	8,41%	6	74 696 €	6,34%
19.4	6 596 394 €	109	4 752 276 €	72,04%	86	3 855 634 €	58,45%
TOTAL	54 718 837 €	998	38 271 388 €	69,94%	668	22 806 550 €	41,68%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **998 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 38 271 388 € soit un taux d'engagement de 69,94%.**
- **668 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 22 806 550 € soit un taux de paiement de 41,68%.**

TO 7.4.1 - Développement des services de base pour la population rurale :

Ce TO permet de soutenir en zone rurale les projets de maisons de santé, les maisons de services au public, les équipements pour l'enfance et la jeunesse, les commerces de proximité, les équipements culturels et sportifs et les mobilités. La mise en place effective de ce TO date de 2016.

La sélection des projets au fil de l'eau s'est achevée en 2018, et depuis 2019 les projets sont sélectionnés par appels à projets permettant de mieux cibler les priorités par typologie de projets. Un 1er appel à projets lancé en 2017-2018 a permis de sélectionner, de programmer et d'engager 26 projets pour un montant de plus de 3 M€.

Le Comité de suivi du 16 octobre 2019 a validé une proposition de transfert des crédits restant disponibles du TO 643 vers le TO 741. Ce transfert de 398 126 € a permis d'ouvrir un nouvel appel à projets, répondant ainsi à une forte demande des partenaires financiers et des porteurs de projets.

Cet appel à projet a été élaboré fin 2019 avec les partenaires financiers et ouvert en mars 2020. Le contexte de la crise sanitaire a nécessité un décalage des délais de dépôt et d'instruction. Ce sont 22 projets qui ont été sélectionnés en novembre 2020, afin d'être programmés et engagés courant 2021. La totalité de l'enveloppe prévue pour l'appel à projets a été utilisée (soit 4,42 M€).

En 2020, 38 projets ont été payés en totalité ou en partie pour un montant de près de 3,5 M€.

A titre d'exemple, la réalisation d'une médiathèque par la commune de Smarves a été financée à hauteur de 160 000 € de FEADER pour un investissement global de 571 297 €. Cela a permis à la commune de mettre en place un projet culturel annuel : expositions, conférences, médiation culturelle avec la création d'un emploi dédié.

En 2021, 32 projets ont été payés en totalité ou en partie pour un montant de 3,05 M€. Depuis le début de la programmation, ce sont 8,1 M€ de FEADER qui ont été payés.

A titre d'exemple, la réalisation d'une micro-crèche sur la commune de Mauze-Thouarsais a été financée à hauteur de 280 742 € de FEADER pour un investissement global de 445 682 €. Cela va permettre à la commune d'accueillir une dizaine d'enfants dans une structure de garde adaptée et de répondre aux besoins

des jeunes parents en milieu rural.

TO 7.5.1 - Investissements à l'usage du public dans les infrastructures récréatives et touristiques :

Ce TO permet de soutenir en zone rurale les projets touristiques d'infrastructures récréatives, les équipements d'information touristique, l'itinérance douce (dont les vélos routes-voies vertes).

La sélection des projets au fil de l'eau s'est achevée en 2018, portant le nombre total de dossiers programmés à 9 projets pour un montant de FEADER de 736 975 €. L'ensemble de ces projets ont été engagés.

Parallèlement, un appel à projet permettant de mieux cibler les priorités de types de projets au sein de la mesure a été lancé en 2017-2018 pour 1,5 M€. 8 nouveaux projets ont été programmés et engagés pour un montant de 1 119 903 €.

Le Comité de suivi du 16 octobre 2019 a validé une proposition de transfert des crédits restant disponibles du TO 641 vers le TO 751. Ce transfert de 1,586 M€ a permis d'ouvrir un nouvel appel à projets en 2020 sur le TO 751, répondant ainsi à une forte demande des partenaires financiers et des porteurs de projets.

Cet appel à projet a été élaboré fin 2019 avec les partenaires financiers et ouvert en mars 2020. Le contexte de la crise sanitaire a nécessité un décalage des délais de dépôt et d'instruction. Ce sont 3 projets qui ont été sélectionnés en novembre 2020 (pour près d'1 M€), et engagés en 2021.

A titre d'exemple, la création d'une nouvelle activité d'accrobranches sur un site naturel par le centre de plein air de Lathus a été financée à hauteur de 150 000 € de FEADER pour un investissement global de 300 000 €. Cela a permis à la structure d'élargir son offre pour accueillir de nouvelles clientèles et notamment les personnes en situation de handicap.

En 2021, 11 projets ont été payés en totalité ou en partie pour un montant de près de 900 000 €, et depuis le début de la programmation ce sont près d'1,1 M€ de FEADER qui ont été payés.

A titre d'exemple, la création d'un sentier littoral d'interprétation sur le secteur de l'île d'Oléron a été financée à hauteur de 497 700 € de FEADER pour un investissement global de 790 000 €. Cela va permettre de d'accueillir les promeneurs sur des espaces naturels et de mettre en valeur le patrimoine de l'île.

TO 7.6.4 - Préservation et réhabilitation du petit patrimoine bâti :

Cette mesure permet de soutenir les réhabilitations et restaurations des éléments bâtis du patrimoine. Les projets ont été programmés au fil de l'eau. Le nombre de dossiers et les montants demandés atteignent le niveau de l'enveloppe prévue.

Ainsi sur ce TO, ce sont sur la période 2014-2018, 6 opérations qui ont été engagées pour un montant total de FEADER de 304 746 €.

En 2021, tous les projets ont été engagés et payés pour un montant de 291 649 €.

A titre d'exemple, la rénovation du petit patrimoine par la Communauté de Communes Charente Limousine a été financée à hauteur de 65 481 € de FEADER pour un investissement global de 130 000 €. Cela a permis au territoire de restaurer 17 éléments de petit patrimoine répartis sur 7 communes (fontaines, puits, lavoir, halle, chapelle).

MI9 – LEADER :

En 2014, 19 territoires, couvrant la quasi-totalité du territoire du PDR Poitou-Charentes, ont porté une candidature pour être un Groupe d'Action Locale LEADER. En juin 2015, tous ont été sélectionnés par un comité de sélection composé d'experts, des services et des élus de la collectivité.

En 2021, la mesure 19 du PDR Poitou-Charentes a fait l'objet de différentes avancées :

Les conventions AG-OP-GAL signées depuis 2016, sont mises à jour en 2021 par avenant pour modifier notamment : les structures porteuses et les périmètres des GAL suite aux réformes institutionnelles françaises, les circuits de gestion, les fiches actions, les mouvements de maquettes financières, ainsi que la composition des Comités de programmation avec les élections municipales et le report des délais de fin de programmation (date limite d'engagement juridique).

Le rythme d'engagement et de paiement est soutenu, cela s'explique notamment par la décision de l'Autorité de gestion de mettre en place d'importants moyens humains et financiers dont :

- des avances aux bénéficiaires mises en place à partir de novembre 2018 ; avec un budget réservé de crédits régionaux ;
- la création et le recrutement de 31 ETP, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, depuis 2017 pour gérer les dossiers LEADER, et un renforcement en 2021 avec 6 nouveaux ETP sur des contrats de projets ;
- la mise en place de contreparties financières, avec une enveloppe de crédits régionaux pour chaque GAL ;
- la prise en charge en plus des crédits européens, par le biais de crédits régionaux, de l'ingénierie des GAL ;
- la mise en place de réunions bilatérales AG/GAL afin d'appuyer les GAL dans l'optimisation de la consommation des crédits LEADER.
- l'attribution de crédits de transition en 2021 aux GAL via un appel à candidatures dont l'accès était conditionné à l'obtention d'un taux de 32% de paiement.

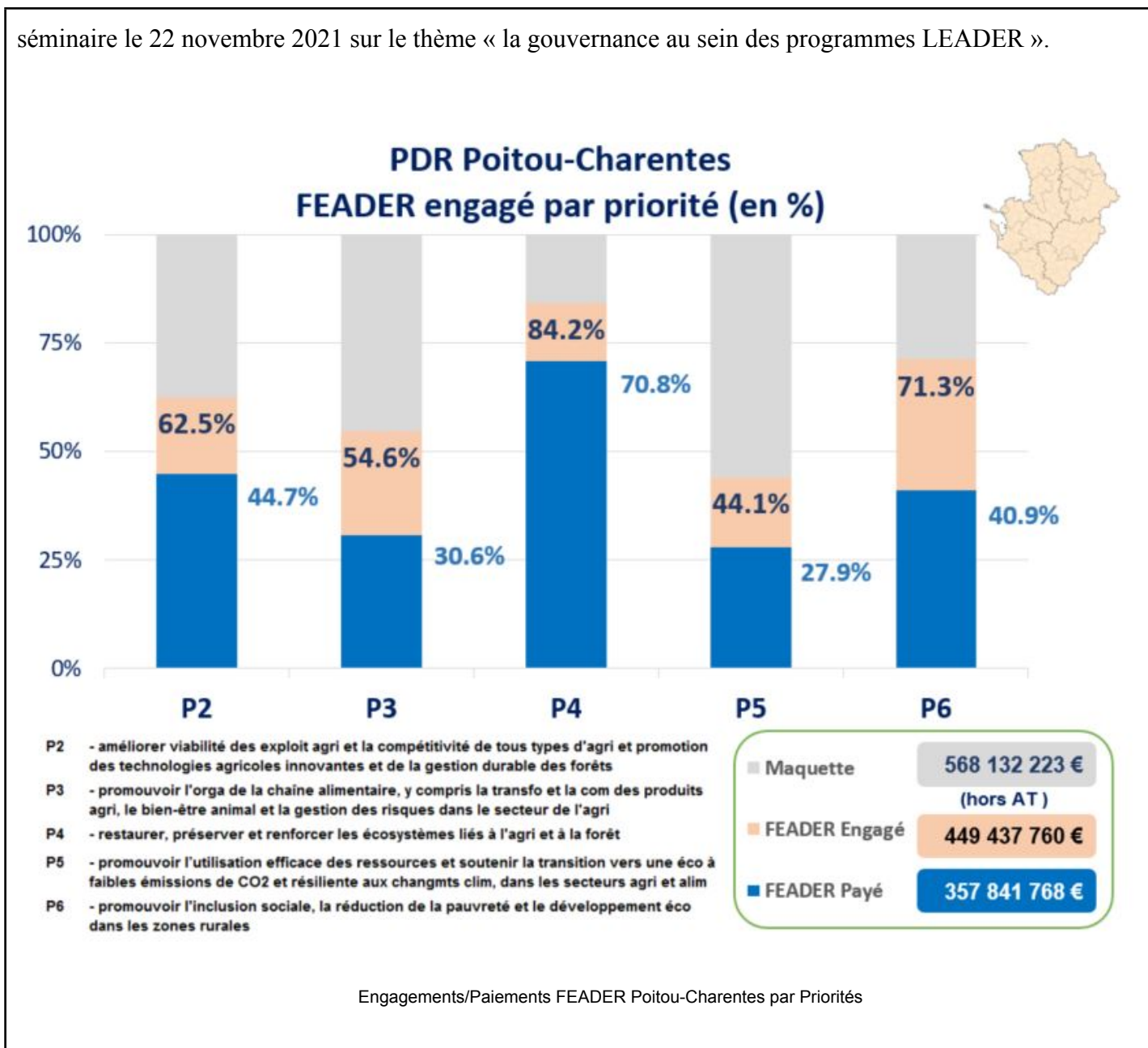
L'ensemble des dossiers de la sous-mesure 19.1 pour l'aide préparatoire à la programmation 2014-2020 étaient payés depuis 2018, l'enveloppe initiale était consommée. Afin de financer l'aide préparatoire pour la programmation 2021/2027, les crédits de transition ont permis d'abonder à nouveau cette enveloppe 19.1 d'un montant de 457 000 € pour le PDR Poitou-Charentes.

La programmation des dossiers financés via les fiches actions des GAL au titre de la sous-mesure 19.2 a été soutenue avec 146 programmations et engagements pour un montant total de FEADER de 43,79 M€ en 2021 pour les 19 GAL du PDR Poitou-Charentes. 167 dossiers ont également été payés en partie ou en totalité pour un montant de 4,17 M€ de FEADER.

Enfin les dossiers d'animation et de gestion des stratégies locales de développement (sous mesure 19.4) ont fait l'objet de 16 dossiers programmés et engagés pour un montant total de près de 700 000 € de FEADER et de 20 paiements pour 909 745€ de FEADER.

L'Autorité de gestion a, par ailleurs, organisé plusieurs temps d'échanges avec les GAL des PDR Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, afin d'assurer un dialogue régulier et de répondre aux difficultés rencontrées localement par les GAL. Un Comité d'Appui (instance de suivi politique de la mesure LEADER associant les binômes élu-technicien des GAL) a été organisé le 2 avril 2021 en visioconférence, et avec l'appui du Réseau Rural Régional un webinaire organisé le 24 juin 2021 sur le thème « évaluation LEADER » et un

séminaire le 22 novembre 2021 sur le thème « la gouvernance au sein des programmes LEADER ».



1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Sans objet.

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Une conduite en commun des évaluations des 3 PDR

Le plan d'évaluation, tel qu'il a été rédigé dans le chapitre 9 du PDR pose les grands principes des activités de suivi et d'évaluation. Ces grands principes ne sont pas remis en cause, mais un travail a été réalisé pour préciser les modalités de conduite des activités d'évaluation, dans le contexte de la Nouvelle- Aquitaine.

Ainsi, pour faciliter le pilotage unique des 3 programmes, il semble pertinent de conduire en commun les évaluations des trois PDR. Cela présente également pour avantage de :

- permettre une définition en commun des orientations en matière d'évaluation,
- conduire ces évaluations avec une méthode partagée, pour réaliser plus facilement des analyses comparées entre les deux programmes,
- réaliser des économies d'échelle.

Pour autant, pour chaque évaluation, les spécificités liées aux trois territoires seront prises en compte afin d'analyser l'impact du FEADER sur chacun des territoires en lien avec les diagnostics et les analyses AFOM réalisés en début de programmation.

Parallèlement à cette construction du plan d'évaluation FEADER Nouvelle-Aquitaine, une réflexion a été menée sur la convergence des plans d'évaluation dans une vision multi fonds. L'objectif est de rationaliser les démarches d'évaluation en recherchant une mutualisation des méthodes et des études.

La convergence s'est faite en 2018 autour des objectifs thématiques de la contribution à l'UE 2020 en identifiant les questionnements communs aux différents FESI et en prenant en compte des questionnements transversaux tels que les principes horizontaux. Il sera maintenu la spécificité des questionnements liés à chaque fonds et à chaque programme pour répondre aux questions évaluatives initialement prévues dans chaque plan d'évaluation.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Les activités d'évaluation ont débuté à l'été 2018 en lançant un appel d'offre pour choisir un prestataire pour accompagner l'AG dans ses questions évaluatives. La mission du prestataire s'est déroulée de novembre 2018 à juin 2019. Ses missions consistaient à :

- Etablir un référentiel d'indicateurs additionnels opérationnel ;
- collecter les données;
- mener des enquêtes bénéficiaires;
- alimenter les 3 rapports renforcés notamment en proposant les éléments de réponses aux questions évaluatives issues des règlements européens ;

Un comité technique et un comité de pilotage ont été constitués dans ce cadre. Le COPIL est composé des référents des dispositifs, des agents du service FEADER, des référents évaluations des 3 PDR ainsi que des évaluateurs et a permis de :

- choisir les indicateurs additionnels les plus pertinents
- orienter les travaux lors d'un point d'étape intermédiaire de l'évaluation;
- à partir des résultats obtenus pour les questions évaluatives, compiler des conclusions et recommandations pour la fin du programme et dans la perspective du prochain programme.

A partir de 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé un programme d'évaluation inter-fonds sur différentes thématiques. Dans ce cadre deux évaluations ont été initiées en 2021 sur des thématiques en lien avec le FEADER.

L'une sur la compétitivité centrée sur l'innovation, la connaissance et les partenariats européens, l'autre sur la compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine.

L'évaluation portant sur la compétitivité économique s'inscrit dans les priorités :

- 2 (amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts)
- 3 (promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture)
- 6 (promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales) du FEADER.

Elle porte sur le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCEAE) et notamment le Plan de modernisation des élevages, les investissements collectifs en CUMA, les investissements dans les Industries Agro-alimentaires, la qualité des produits (SIQO) et la Dotation Jeune Agriculteur. Dans ce cadre elle a pour missions de :

- réaliser un bilan physico-financier des résultats obtenus par la politique évaluée et d'analyser son efficacité;
- permettre une analyse des effets produits par les interventions des fonds structurels sur les bénéficiaires et les territoires ;
- analyser l'efficacité des programmes sur la politique évaluée ;
- rendre compte de la pertinence des objectifs et des actions élaborées ;
- élaborer des recommandations sur les évolutions à opérer dans la perspective de la prochaine génération de programmes européens 2023/2027.

Un rapport intermédiaire a été remis à l'Autorité de Gestion en mars 2022. Les résultats finaux et les recommandations seront portés à sa connaissance dans le courant du second trimestre 2022.

En ce qui concerne l'évaluation centrée sur l'innovation, seule la mesure 16 ou Partenariat Européen pour l'Innovation est traitée pour le FEADER avec pour objectifs :

- d'évaluer l'efficacité de la mesure au regard des priorités de l'Union Européenne à propos de l'emploi, la croissance, l'investissement/marché intérieur, la politique commerciale ;

- d'évaluer l'efficacité de la mesure au regard des principes horizontaux de l'Union Européenne à propos de la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes, la prévention de la discrimination.

Les résultats de cette évaluation sont attendus dans le courant de l'année 2022.

Enfin une troisième évaluation sera lancée dans le courant de l'année 2022 et portera sur le renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables, la prévention des risques environnementaux, l'adaptation au changement climatique, la protection du patrimoine culturel, de la biodiversité et des continuités écologiques.

Cette évaluation est donc en lien avec les priorités 4 (restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie) et 5 (promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie) du FEADER. Elle portera sur les mesures qui y sont rattachées, notamment les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), l'Agriculture Biologique, l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN), Natura 2000.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Les données de suivi sont collectées à travers les demandes d'aide ou demandes de paiement. Au cours de la «phase d'outillage» de chacun des dispositifs d'aide, un certain nombre d'informations sont spécialement incluses dans les formulaires pour faciliter cette collecte

Lors de la formation des services instructeurs à l'outil informatique, un volet spécifique sur les indicateurs de suivi est développé.

Les travaux liés au monitoring (OSIRIS) et à la valorisation des données qui en sont issues (ValOsiris, expert valo) ont été engagés pour répondre aux besoins d'alimentation des tableaux du Rapport annuel et du cadre de performance. Pour les mesures HSI, l'outil OSIRIS permet l'extraction des données nécessaires au suivi financier du programme (codes et libellés des mesures et sous-mesures, période transitoire, domaine prioritaire, nombre de dossiers engagés, nombre de dossiers payés, montant FEADER, montant de la contrepartie nationale et du top up national, part et top up Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) / « autre Etat » / Région / Département / Agence de l'Eau / « autre hors Etat », engagements juridiques externes, paiements et paiements externes). Ces données permettent ainsi de suivre le taux d'engagement et le taux de paiement à différents niveaux (opération / type d'opération, sous-mesure, mesure, domaine prioritaire, priorité).

Un onglet spécifique « indicateurs » a été créé dans l'application et est disponible pour le paramétrage, depuis mars 2017. Les dispositifs sont instrumentés progressivement pour pouvoir extraire les données directement de l'outil via des valorisations de données (ValOSIRIS et profil expert valo). La saisie sera réalisée au fil de l'eau au moment de l'instruction et des contrôles avant paiement. L'outil ISIS permettra l'extraction des données des mesures SIGC. De plus, l'autorité de gestion met à jour mensuellement, un tableau de suivi des dossiers programmés suite à son instance de programmation.

En outre, un groupe de travail Suivi-Evaluation s'est formé au niveau national en 2015. Il réunit le Ministère de l'Agriculture, l'Agence de Services et de Paiement (ASP), les Autorités de Gestion, et l'Observatoire du Développement Rural (ODR). Son objectif est d'établir une « bible » de l'évaluation en s'appuyant sur la note d'orientation d'août 2015 du comité de développement rural « suivi des programmes 2014-2020 - tableaux pour les rapports annuels de mise en œuvre » (traduction en français du document Monitoring 2014-2020 – Implémentation report tables réalisée par le Ministère de l'Agriculture). Les travaux du groupe de travail portent sur les mesures HSI/C et les indicateurs européens avec pour objectif d'aboutir à un tableau des indicateurs de suivi 2014-2020 précisant : le type d'indicateur, à quelle opération et domaine prioritaire il s'applique, les consignes de la Commission européenne, des règles communes de gestion, les données à extraire d'ISIS ou d'OSIRIS et comment procéder aux extractions/requêtes. Un groupe de travail restreint issu de ce groupe travaille par ailleurs spécifiquement sur le RAMO (élaboration des tableaux du RAMO et de requêtes pertinentes via l'ODR pour la préparation des RAMO).

Pour les mesures du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGC), des extractions du logiciel ISIS sont disponibles pour nous permettre de récolter les données ICHN, MAEC et BIO des différentes campagnes. Un groupe de travail "COMOP" SIGC est également formé au niveau national réunissant le Ministère de l'Agriculture, l'Agence de Services et de Paiement et les autorités de gestion. Les questions relatives à l'évaluation des mesures SIGC seront abordées dans ce groupe.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

Les évaluations initiées en 2021 ne seront achevées qu'en 2022. Une synthèse de ces évaluations sera intégrée au RAMO 2023 portant sur l'année 2022.

De ce fait, il n'y a pas d'élément à apporter pour les sections 2 d, f et g.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

L'année 2021 est l'avant dernière année de la programmation. C'est une année encore marquée par les conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID 19. L'Autorité de gestion continue à se mobiliser pour mettre en œuvre de manière efficace la fin de gestion de cette programmation. Pour cela elle a initiée en 2021 un important travail d'évaluation des besoins en crédits Feader afin de préparer pour le début de l'année 2022 une modification des maquettes destinées à gérer de façon optimale la fin de la programmation 2014-2022.

Dans le même temps l'Autorité de gestion a créé une trentaine de postes à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, afin de sécuriser et d'absorber la masse conséquente de dossiers restant à traiter au niveau des paiements dans le cadre de la fin de gestion de cette programmation. En effet près de la moitié des crédits engagés sur les mesures hors surfacique (HSIGC) restent à payer fin 2021, auxquels il faudra ajouter les engagements qui auront lieu en 2022.

Ce plan de recrutement a été accompagné d'un plan de formation ainsi que de la rédaction d'un livret de « bienvenue dans la Communauté FEADER » qui a pour objectif de fournir les éléments de compréhension indispensables au fonctionnement du FEADER pour faciliter le travail des agents dans leurs missions quotidienne et donc faciliter la mise en œuvre du PDR.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total RDP financial allocation [EAFRD + EURI]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	575 275 182,00	72,99	52,32

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total RDP financial allocation [EAFRD + EURI]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	575 275 182,00		

Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	575 275 182,00		
---	----------------	--	--

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] EAFRD + EURI funding	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Les 3 programmes de développement rural de Nouvelle-Aquitaine mentionnent, dans leur section 17, le rôle, les missions, les instances de pilotage et les moyens de mise en œuvre d'un réseau rural régional (RRNA).

Une présentation de la gouvernance et des missions conférées au RRR a été réalisée lors des Comités de suivi du 21 juin 2017, du 27 juin 2018, du 17 octobre 2019, du 05 novembre 2020 et du 10/11/2021. Le RRNA a un éventail de missions larges et riches, permettant de répondre aux objectifs définis par l'Europe.

A l'échelle régionale, il s'agit de décliner de façon opérationnelle les objectifs mentionnés par la Commission. Le RRNA doit ainsi :

- Animer, avec un caractère opérationnel et depuis un ancrage territorial régional, la mise en réseau des acteurs régionaux de développement rural, en lien avec les autres échelons,
- Communiquer sur la mise en œuvre des PDR et leurs résultats afin de donner à voir l'action publique au cœur des territoires ruraux et favoriser l'émergence de nouveaux projets,
- Capitaliser, via une mission de veille et de repérage, sur les expériences menées afin de favoriser le transfert de connaissances, la diffusion de bonnes pratiques et la qualité des projets,
- Décloisonner les relations entre acteurs du développement rural afin de promouvoir les actions transversales et multisectorielles, souvent vectrices d'innovation.

Le RRNA a, également, pour objectifs spécifiques de :

- diffuser de l'information sur le contenu des trois PDR et sur les opérations financées,
- mettre en relation les acteurs ruraux, potentiels bénéficiaires du FEADER,
- faire échanger des idées, capitaliser les expériences, générer des analyses, apporter un regard critique et innovant,
- favoriser l'atteinte des cibles fixées dans le PDR,
- apporter à l'Autorité de Gestion des éléments de justification pour ajuster les programmes européens,
- organiser des moments de réflexion sur des thématiques particulières liées aux mesures de développement rural,
- proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences pour les GAL Leader, avec une « assistance technique coopération », un rôle de plateforme de capitalisation et d'échanges d'expériences et un accompagnement collectif sur des sujets transversaux, en lien avec la coordination Leader de l'AG,
- valoriser les données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation des PDR,
- réaliser l'articulation avec le Réseau Rural National, notamment la remontée de données et relayer ses communications pour favoriser l'émergence de projets, et améliorer la qualité des projets et leur valorisation,
- participer aux actions du REDR au besoin (mission nationale principalement) et relayer ses

informations.

La coordination et l'animation du Réseau rural régional Nouvelle-Aquitaine se fait par un agent référent, au sein des équipes de la Région, appuyé par une cellule d'animation externe chargée d'animer les activités du réseau pour les 3 PDR sur la période 2018-2020.

La sélection de cette cellule d'animation s'est faite par le biais de la commande publique (prestation) dont les éléments préparatifs de recrutement avaient été élaborés fin 2017.

Fin 2020, un avenant a prolongé d'un an la durée d'exécution du marché, jusqu'au 31/12/2021, en particulier en raison du contexte sanitaire, et du retard d'exécution courant 2019 en raison de la vacance du poste dédié à l'animation du Réseau.

Un cahier des charges avait été établi sur la base des missions suivantes :

- Travailler sur les exemples de projets du PDR en lien avec le RRN,
- Proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences pour les GAL Leader, avec une « assistance technique coopération », un rôle de plateforme de capitalisation et un accompagnement collectif sur des sujets transversaux, en lien avec la coordination Leader de l'AG
- Mettre en commun les données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation des PDR
- Relayer les communications émanant du Réseau rural national pour favoriser l'émergence de projet, et améliorer la qualité des projets et leur valorisation
- Participer aux actions du REDR au besoin (mission nationale principalement) et relayer ses informations

Un Comité de Pilotage associant les services de l'Etat (DRAAF, DREAL et SGAR) et les services opérationnels de la Région a été mis en place en début d'année 2019. Il s'est réuni le 29 mai 2019, le 23 janvier, le 13 novembre 2020 et le 30/09/2021.

L'Assemblée Générale de lancement du Réseau s'est tenue le 19 juin 2019. Elle rassemblée plus de 70 participants. L'Assemblée Générale intermédiaire, prévue initialement en juin 2020, a été réalisée en distanciel, après plusieurs reports dus à la crise sanitaire. Elle s'est tenue le 15 décembre 2020 et a réuni 69 participants.

L'assemblée Générale de clôture du Réseau s'est tenue le 23 novembre 2021. Elle a rassemblé 35 participants, dans un format mixte distanciel et présentiel, avec visites de terrain.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

L'année 2021 a été marquée par une mise en œuvre active du plan d'action du Réseau, en dépit de conditions sanitaires toujours limitatives :

- **Mise à jour de la base de données** des membres de l'Assemblée Générale : 1.650 contacts (collectivités, administrations, organismes de développement, organismes économiques, établissements d'enseignement agricole, associations,...),
- **Pilotage du Réseau :**
 - 1 COPIL, le 30 septembre 2021, a permis de donner les orientations du Réseau pour la fin de mission de la cellule d'animation, et de préparer le bilan présenté à

l'Assemblée Générale.

○ **Les grands évènements du Réseau :**

- Webinaire « Evaluation du programme LEADER 14-20 à l'échelle d'un Groupe d'Action Locale » le 24 juin 2021 (49 participants issus de 44 GAL différents)
- Séminaire Gouvernance et LEADER le 22 novembre 2021 à Nérac (47), 47 participants pour 27 GAL représentés.
- Assemblée Générale de clôture, le 23 novembre 2021, dans un format mixte distanciel (19 participants) et présentiel (16 participants), avec visites de terrain en lien avec le PEI-Agri à Nérac (47), soit 35 participants au total.
- Atelier « Tourisme Social et Solidaire au cœur des territoires » en webinaire le 08 décembre 2021, en partenariat avec l'UNAT (20 participants).
- Webinaire « La mobilité dans les territoires peu denses » le 15 mars 2022 (plus de 150 participants). Action prévue en octobre 2021 et reportée, mais rattachée aux activités de la cellule d'animation.

○ **Le réseautage :**

- Animation d'un atelier thématique « Demain on coopère » le 02 février 2021, dans le cadre du séminaire Numérique et Tiers-lieux, en partenariat avec Familles Rurales et le MCDR Port@il (10 intervenants, nombre de participants indisponible dans l'enregistrement).
- Animation d'une webconférence « Le Tourisme Social et Solidaire : acteur du développement local » le 19 mars 2021, dans le cadre du cycle de webconférences des réseaux Ruraux Régionaux (38 participants).
- Participation aux réunions LEADER du Réseau Rural Français les 29 et 30 avril 2021.
- Participation au webinaire Réseau Rural et Réseau PAC le 06 juillet 2021.
- Animation d'un webinaire « Fenêtres sur Bourgs : coopérer pour revitaliser les centre-bourgs » le 17 décembre 2021, dans le cadre du cycle de webconférences des réseaux Ruraux Régionaux (39 participants).
- Participation aux visioconférences régulières des Réseaux Ruraux Régionaux (tous les 2 mois).

○ **Les productions du réseau :**

- Une contribution à l'évaluation des PDR avec analyse des RAMO 2020 des GAL, et la rédaction de Résumés citoyens LEADER Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.
- La rédaction de fiches de capitalisation de projets (61 fiches).
- La mise à jour de l'état des lieux de la mesure 19.3 – Coopération de LEADER, et la participation à la mise en place du tableau de bord nationale sur la Coopération (cellule ATMAC).
- Le bilan des réalisations du Réseau sur la période 2018-2021.

○ **La communication :**

- Le repérage de projets de développement local pour la publication du Réseau Rural National « 101 projets FEADER »
- Le repérage et story-boarding en vue de la réalisation de 8 vidéos de capitalisation de projets exemplaires : Urbain et rural | Europe (europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)
- Le réseau rural communique à travers deux pages web, une hébergée sur le site du Réseau Rural Français <https://www.reseaurural.fr/region/nouvelle-aquitaine> et la deuxième sur le site l'Europe en Nouvelle-Aquitaine <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/urbain-et-rural/le-reseau-rural-en-nouvelle-aquitaine.html>

- 2 newsletters + 1 flash info ont été publiés en 2021.
- 2 flashes Coopération, à destination des GAL LEADER, ont été publiés en 2021.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Afin de présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens FESI des 3 territoires est privilégiée.

Cette stratégie s'appuie sur les stratégies préexistantes des 3 ex-territoires régionaux.

Une synergie avec la communication sur les programmes de coopération internationale et régionale est recherchée.

Une démarche participative associant les partenaires clés de la région permet d'optimiser les modalités de mise en œuvre de la stratégie. Il est recherché une corrélation avec les actions de communication de la Région, des partenaires et des relais.

En cette fin de programmation, la communication a été essentiellement dirigée vers le grand public et plus particulièrement les jeunes.

- **Une campagne de promotion et de vulgarisation de programmes européens**

Cette campagne ciblait plus particulièrement les plus jeunes pour les sensibiliser à l'Europe et leur montrer que l'Europe est dans leurs quotidiens. Cette cible nécessitait une communication dynamique et attractive.

- un concours vidéo et dessin « Racontez l'Europe » ludique et pédagogique. Les personnes intéressées étaient dirigées sur le site Europe de la Région Nouvelle-Aquitaine <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu>
- une campagne de communication avec 2 macro-influenceurs qui invitaient leurs communautés à participer aux concours
- Un 4 pages avait pour objectif de mieux comprendre l'action de l'Europe en région au grand public notamment les jeunes. Ce document a été distribué à l'occasion d'événements + version numérique sur site et réseaux sociaux.

Statistiques influenceurs

24 contenus

139 000 impressions

- **Le Joli Mois de l'Europe**

Il s'est célébré avec un format hybride en présentiel et en digital. Il consiste à impulser l'organisation d'actions en mai en lien avec l'Europe et les labelliser JME par l'affichage et la distribution d'objets promotionnels

- Les structures étaient invitées à inscrire leurs actions sur une page dédiée au Joli Mois de l'Europe et à utiliser le #JMEurope sur tous les réseaux sociaux,
- Partenariat avec 7 micro-influenceurs de la région qui ont partagé en vidéo leurs expériences avec le JME
- Sur les réseaux sociaux : Mise en lumière des événements du JME,
- Campagne médias

Statistiques :

+ de 100 événements digitalisés et 80 structures organisatrices,

123 retombées presse médias dont 89% d'articles dédiés au JME et 251 millions occasions d'être vu

127 posts et stories pour près de 180 000 impressions

- **Pour assurer la notoriété des programmes européens et témoigner de l'action de l'Europe dans le quotidien des néo-Aquitains :**

- Une série de 8 vidéos dédiées au développement local dans lesquelles des bénéficiaires témoignent <http://bit.ly/nouvelle-aquitaine-europe>. Utilisation : Webinaire, réseaux sociaux, internet, mise à disposition des partenaires
- Partenariat avec Toute l'Europe avec une mise en lumière régulière de projets et d'actions dans le cadre d'une rubrique consacrée à l'Europe dans les régions françaises <https://www.touteurope.eu/dossier/l-europe-dans-les-regions-francaises/> Touteurope.eu est le site de référence sur les questions européennes, premier site francophone d'information pédagogique sur l'Union européenne.
- Communication sur le plan de relance via la presse, les réseaux sociaux et une vidéo dédiée au plan de relance mise à disposition du partenariat.

- **Actions récurrentes**

- Un accompagnement des bénéficiaires dans leurs obligations de publicité. Sont à leur disposition des notices sur les obligations de publicité, des autocollants Europe dans plusieurs formats, une plaque générique, des vidéos. Ces supports ainsi que les maquettes d'affiche A3, panneau de chantier, plaque, logos sont téléchargeables sur le site internet : http://bit.ly/obligations_comUE
- Une mise en ligne régulière sur le site internet a vocation à informer le grand public, les porteurs de projets et à accompagner les partenaires et les bénéficiaires. <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr> Des pages sont dédiées au FEADER <https://bit.ly/3dufSXq> et <https://bit.ly/3drfxoh> et les appels à projets sont mis en ligne régulièrement <https://bit.ly/31H0SQs>

Pages les plus consultées :

1-« Programmes européens 2021-2027 » page informant le partenariat de la nouvelle programmation

2-« Appels à projets » rubrique qui correspond à l'ensemble des appels à projets concernant le territoire de

la Nouvelle-Aquitaine

3-Moteur de recherche sur le site Europe en Nouvelle-Aquitaine.eu

4-« Je suis un bénéficiaire » page permettant au bénéficiaire de fonds européens d'accéder au dépôt et au suivi de son dossier

5-« J'ai un projet » page avec un moteur de recherche permettant d'aiguiller un bénéficiaire potentiel sur un contact pour son projet : Nombre de mails envoyés en 2021 aux services thématiques concernés 156

6-« Que soutient l'Europe dans ma région » page présentant les différents types d'aides européennes possibles en Nouvelle-Aquitaine

- Présence sur les réseaux sociaux <https://www.facebook.com/Europeennouvelleaquitaine> et <https://twitter.com/UEenNvelleAqui> pour mieux faire connaître l'action de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine auprès du grand public. Une stratégie a été rédigée permettant de planifier les actualités.

Statistiques réseaux sociaux (nombre d'abonnés):

Twitter : 2849

Facebook : 2635

- Tous les 2 mois, après chaque instance de consultation, un communiqué de presse permet d'informer la presse des derniers projets programmés. <https://bit.ly/3udMZp7>

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Oui
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	11-09-2018
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Oui
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Oui
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	12-11-2018

Liste des instruments financiers

Nom de l'instrument financier	Type d'instrument financier	Fonds de fonds associé
Alter'Na	Fund of funds	
Alter'Na	Fund of funds specific fund	Alter'Na

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1 Référence (numéro et intitulé) de chaque axe prioritaire ou mesure visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	M04 - Investissements physiques (article 17) M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (article 19) M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEADER
3.01 Montant des fonds ESI engagés dans l'accord de financement dans le ou les domaines prioritaires visés à l'art. 5 du règ. (UE) n° 1305/2013 par mesure	M04 / 2A: 2 000 000,00 M06 / 2A: 500 000,00 M08 / 2A: 500 000,00 Total: 3 000 000,00
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans cet objectif thématique	T03: 3 000 000,00 Total: 3 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR06RDRP074, 2014FR06RDRP072
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	11 sept. 2018
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Alter'Na
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Région Nouvelle-Aquitaine 14 rue François de Sourdis - CS 81383 - 33077 BORDEAUX Cedex - France
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non

7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Fonds européen d'investissement
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	Fonds Européen d'Investissement

l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	37B, avenue JF Kennedy, L-2968 Luxembourg, LUXEMBOURG
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Désignation de la BEI, du FEI ou des institutions financières internationales
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	12 nov. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	M04: 2 207 123,00 M06: 500 000,00 M08: 500 000,00 Total: 3 207 123,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 2 000 000,00 M06: 500 000,00 M08: 500 000,00 Total: 3 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	M04: 2 000 000,00 M06: 500 000,00 M08: 500 000,00 Total: 3 000 000,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	M06: 500,000.00 M04: 2,207,123.00 M08: 500,000.00 Total: 3,207,123.00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M06: 500,000.00 M04: 2,000,000.00 M08: 500,000.00 Total: 3,000,000.00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	

15.1.4. dont Feader (en EUR)	M04: 2 000 000,00 M06: 500 000,00 M08: 500 000,00 Total: 3 000 000,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	M06: 0.00 M04: 207,123.00 M08: 0.00 Other: 0.00 Total: 207,123.00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	M04: 207 123,00 Total: 207 123,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	M04: 58 510,33 Total: 58 510,33
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	M04: 48 938,77 Total: 48 938,77
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	M04: 9 571,56 Total: 9 571,56
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE)]	

n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	-1 192,15
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	207 123,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	549 793,00

[uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	207 123,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	207 123,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

1.1 Référence (numéro et intitulé) de chaque axe prioritaire ou mesure visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	M04 - Investissements physiques (article 17) M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (article 19) M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)
3.01 Montant des fonds ESI engagés dans l'accord de financement dans le ou les domaines prioritaires visés à l'art. 5 du règ. (UE) n° 1305/2013 par mesure	
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans cet objectif thématique	
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Alter'Na
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Région Nouvelle-Aquitaine 14 rue François de Sourdis - CS 81383 - 33077 BORDEAUX Cedex - France
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	Alter'Na
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	

10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Fonds européen d'investissement
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Fonds Européen d'Investissement
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	37B, avenue JF Kennedy, L-2968 Luxembourg, LUXEMBOURG
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Désignation de la BEI, du FEI ou des institutions financières internationales
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	12 nov. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	M04: 2 207 123,00 M06: 500 000,00 M08: 500 000,00 Total: 3 207 123,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 2 000 000,00 M06: 500 000,00 M08: 500 000,00 Total: 3 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	M04: 2 000 000,00 M06: 500 000,00 M08: 500 000,00 Total: 3 000 000,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	M04: 2,207,123.00 M06: 500,000.00 M08: 500,000.00 Total: 3,207,123.00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 2,000,000.00 M06: 500,000.00 M08: 500,000.00 Total: 3,000,000.00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	M04: 2 000 000,00 M06: 500 000,00 M08: 500 000,00 Total: 3 000 000,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	M04: 207,123.00 M06: 0.00 M08: 0.00 Other: 0.00 Total: 207,123.00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	M04: 207 123,00 Total: 207 123,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme	

versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	M04: 58 510,33 Total: 58 510,33
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	M04: 48 938,77 Total: 48 938,77
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	M04: 9 571,56 Total: 9 571,56
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Garanties des premières pertes d'un portefeuille
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	M04: 2 750 354,00 Total: 2 750 354,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 2 305 688,00 Total: 2 305 688,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au	M04: 2 121 109,00 Total: 2 121 109,00

bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 1,752,918.00 M06: 0.00 M08: 0.00 Other: 0.00 Total: 1,752,918.00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	M04: 1 752 918,00 Total: 1 752 918,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	M04: 368 191,00 Total: 368 191,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	14 864 156,00
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	M04: 115,00 Total: 115
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	M04: 115,00 Total: 115
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	M04: 93.00 M06: 0.00 M08: 0.00 Total: 93
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	M04: 93,00 Total: 93
29.2.1. dont micro-entreprises	M04: 92,00 Total: 92
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	

finaux	
33. Nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les garanties, en référence à l'accord de financement	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les garanties	8,14
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les garanties (facultatif)	37 100 123,39
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à	0,00

l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	207 123,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	549 793,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	207 123,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	207 123,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2021			0,08	16,10	0,50
		2014-2020			0,09	18,11	
		2014-2019			0,08	16,10	
		2014-2018			0,06	12,08	
		2014-2017			0,01	2,01	
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2021					4,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2021					0,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2021	5,72	86,65	5,72	86,65	6,60
		2014-2020	4,70	71,20	4,70	71,20	
		2014-2019	3,75	56,81	3,89	58,93	
		2014-2018	2,90	43,93	3,04	46,05	
		2014-2017	3,47	52,57	2,09	31,66	
		2014-2016	0,49	7,42	0,49	7,42	
		2014-2015	1,98	29,99	0,31	4,70	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	51 893 001,68	48,64	40 932 317,95	38,36	106 698 213,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 578 759,36	44,01	747 226,69	20,83	3 587 500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	49 814 242,32	48,78	39 685 091,26	38,86	102 110 713,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			203 541 856,33	62,07	327 927 181,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			37 477 968,26	37,18	100 788 795,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			1 456,00	86,67	1 680,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	500 000,00	50,00	500 000,00	50,00	1 000 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			0,00	0,00	2 500 000,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2021	4,61	78,22	4,61	78,22	5,89
		2014-2020	3,94	66,85	3,94	66,85	
		2014-2019	3,34	56,67	3,34	56,67	
		2014-2018	2,62	44,45	2,62	44,45	
		2014-2017	4,99	84,66	1,94	32,92	
		2014-2016	1,09	18,49	1,09	18,49	
		2014-2015	1,34	22,74	0,66	11,20	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	27 995 943,12	82,19	21 026 186,19	61,73	34 062 500,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	27 995 943,12	82,19	21 026 186,19	61,73	34 062 500,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			85 664 918,00	251,49	34 062 500,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			21 026 186,19	61,73	34 062 500,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			1 174,00	78,27	1 500,00

Domaine prioritaire 3A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2021	0,22	16,47	0,17	12,73	1,34
		2014-2020	0,21	15,72	0,17	12,73	
		2014-2019	0,19	14,22	0,17	12,73	
		2014-2018	0,16	11,98	0,10	7,49	
		2014-2017	0,19	14,22	0,01	0,75	
		2014-2016	0,04	2,99	0,11	8,23	
		2014-2015	0,06	4,49	0,03	2,25	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 041 572,59	51,36	2 020 159,45	34,12	5 921 512,00
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 070 258,42	32,57	510 213,91	15,53	3 285 714,00
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			0,00	0,00	340,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 619 414,32	97,71	1 509 945,54	91,11	1 657 313,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			5 695 684,68	103,10	5 524 375,00
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			100,00	100,00	100,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	351 899,85	35,96	0,00	0,00	978 485,00

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021					0,02	
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018			0,01	44,70		
		2014-2017			0,01	44,70		
		2014-2016						
		2014-2015						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2021						0,02
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021				7,49	3 208,66	0,23
		2014-2020				5,67	2 428,98	
		2014-2019				10,38	4 446,71	
		2014-2018				7,39	3 165,82	
		2014-2017				0,45	192,78	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2021				8,13	91,24	8,91
		2014-2020				6,24	70,03	
		2014-2019				11,41	128,05	
		2014-2018				7,97	89,44	
		2014-2017				3,17	35,57	
		2014-2016				0,13	1,46	
		2014-2015				0,13	1,46	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2021				17,15	195,50	8,77
2014-2020					15,22	173,50		
2014-2019					29,82	339,92		
2014-2018					24,40	278,14		
2014-2017					9,58	109,20		
2014-2016					3,00	34,20		
2014-2015					3,00	34,20		
FA/M	Indicateur de	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	

	réalisation						
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	483 124 415,28	81,31	421 493 960,50	70,94	594 149 029,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	15 624 405,20	51,97	13 137 771,49	43,70	30 061 473,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			44 283 259,17	58,99	75 069 030,00
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			8,00	80,00	10,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	8 370 504,75	65,99	4 634 446,94	36,54	12 684 921,00
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			0,00	0,00	15,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	295 177,35	18,52	523 771,96	32,86	1 594 042,00
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			23 771,96	409,86	5 800,00
M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			18,26	101,44	18,00
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			0,00	0,00	1 588 242,00
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			0,00	0,00	10,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			0,00	0,00	100,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	182 960 535,96	76,41	147 389 609,60	61,56	239 430 248,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			141 137,09	62,73	225 000,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	99 543 676,81	82,62	79 478 245,30	65,97	120 482 158,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			48 467,44	47,86	101 275,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			23 622,08	45,34	52 100,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	176 330 115,21	92,86	176 330 115,21	92,86	189 896 187,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			107 030,96	45,47	235 402,22
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			53 349,25	60,11	88 749,51

Domaine prioritaire 5A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2021					2,70
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	15 619 036,02	67,40	1 108 523,64	4,78	23 174 603,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	15 619 036,02	67,40	1 108 523,64	4,78	23 174 603,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			3 286 044,73	5,67	57 936 508,00
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			0,00	0,00	4 000,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			10,00	100,00	10,00

Domaine prioritaire 5C

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2021	1 042 058,10	32,82	1 042 058,10	32,82	3 174 603,00
		2014-2020	788 621,75	24,84	788 621,75	24,84	
		2014-2019	698 208,00	21,99	698 208,00	21,99	
		2014-2018	564 748,60	17,79	564 748,60	17,79	
		2014-2017	581 372,37	18,31	218 714,06	6,89	
		2014-2016	198 944,06	6,27	198 944,06	6,27	
		2014-2015	270 467,66	8,52			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 067 659,60	72,58	568 468,25	38,64	1 471 100,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 067 659,60	72,58	568 468,25	38,64	1 471 100,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			1 042 058,10	28,33	3 677 750,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			25,00	41,67	60,00

Domaine prioritaire 5E

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2021			0,02	5,24	0,38
		2014-2020			0,02	5,24	
		2014-2019			0,02	5,24	
		2014-2018			0,01	2,62	
		2014-2017			0,01	2,62	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	745 795,19	50,93	576 239,21	39,35	1 464 247,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	745 795,19	50,93	576 239,21	39,35	1 464 247,00
M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			0,00	0,00	533 333,00
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			0,00	0,00	5 559,00
M08.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			576 239,21	44,14	1 305 517,00
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			0,00	0,00	158 730,00

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2021			127,00	94,07	135,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	13 303 204,50	65,69	7 649 947,22	37,78	20 250 079,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	11 486 321,99	64,52	6 344 689,67	35,64	17 801 587,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			30 897 497,68	34,71	89 007 937,00
M04	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021					45,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	822 611,71	101,48	780 557,55	96,29	810 635,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			2 793 406,18	135,04	2 068 626,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			34,00	97,14	35,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	994 270,80	60,71	524 700,00	32,04	1 637 857,00
M08	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021					30,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			524 700,00	32,04	1 637 857,00
M08.6	O2 - Total des investissements	2014-2021			3 658 305,70	89,34	4 094 643,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2021			113,00	113,00	100,00	
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2021						4,49
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2021				64,29	190,77	33,70
		2014-2020				64,29	190,77	
		2014-2019				64,29	190,77	
		2014-2018				64,29	190,77	
		2014-2017				64,29	190,77	
		2014-2016				64,29	190,77	
		2014-2015						
	FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	102 084 786,00	83,33	59 017 757,87	48,17	122 507 266,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	61 726 861,20	100,42	35 543 829,03	57,83	61 465 854,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2021			2 806 774,00	2 806,77	100 000,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			73,00	36,50	200,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			12,00	60,00	20,00	

M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			6,00	20,00	30,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	40 357 924,80	66,12	23 473 928,84	38,46	61 041 412,00
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2021			1 144 631,00	190,77	600 000,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2021			19,00	100,00	19,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			90 889,90	17,62	515 890,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			18 393 236,39	36,25	50 742 111,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			93 370,00	6,32	1 477 918,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			4 896 432,55	58,95	8 305 493,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP054	Annexe financière (systèmes)	03-08-2022		Ares(2022)5630096	3180203881	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP054_fr.pdf	08-08-2022	n0020pi2
Résumé citoyen 2021	Résumé à l'intention des citoyens	22-04-2022		Ares(2022)5630096	3492503796	Résumé citoyen 2021 Poitou-Charentes	08-08-2022	n0020pi2

